



**EXPLORATION BRUNSWICK INC.**

**RAPPORT DE GESTION**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE  
31 DÉCEMBRE 2024**

# TABLE DES MATIÈRES

|   |           |
|---|-----------|
| <b>1. APERÇU GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ</b>                      | <b>4</b>  |
| <b>2. FAITS SAILLANTS</b>                                   | <b>5</b>  |
| <b>3. PROPRIÉTÉS MINIÈRES</b>                               | <b>6</b>  |
| <b>4. INFORMATION FINANCIÈRE ANNUELLE CHOISIE</b>           | <b>30</b> |
| <b>5. RÉSULTATS D'EXPLOITATION</b>                          | <b>30</b> |
| <b>6. LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL</b>               | <b>31</b> |
| <b>7. INFORMATION SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION</b>        | <b>31</b> |
| <b>8. ARRANGEMENTS HORS BILAN</b>                           | <b>31</b> |
| <b>9. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS</b>           | <b>32</b> |
| <b>10. RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS</b>                | <b>32</b> |
| <b>11. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES</b>                 | <b>33</b> |
| <b>12. DESCRIPTION DES TRANSACTIONS DE FINANCEMENT</b>      | <b>33</b> |
| <b>13. BASE D'ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS</b>        | <b>35</b> |
| <b>14. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES</b>    | <b>35</b> |
| <b>15. FACTEURS DE RISQUE</b>                               | <b>35</b> |
| <b>16. RISQUES FINANCIERS</b>                               | <b>40</b> |
| <b>17. DÉCLARATION SUR LES CONTRÔLES INTERNES</b>           | <b>41</b> |
| <b>18. MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS</b> | <b>41</b> |
| <b>19. PERSONNE QUALIFIÉE</b>                               | <b>41</b> |
| <b>20. RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS</b>                      | <b>41</b> |

## INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

### Conseil d'administration

Robert Wares, président du conseil  
Amy Satov, administratrice principale  
Pierre Colas, administrateur  
André Le Bel, administrateur  
Mathieu Savard, administrateur  
Jeff Hussey, administrateur

### Président et chef de la direction

Killian Charles

### Chef de la direction financière

Anthony Glavac

### Secrétaire corporatif

Shayaan Belluzzo

### Auditeurs

Raymond Chabot Grant Thornton SENCRL

### Agent de transfert des actions

Fiducie TSX

## RAPPORT DE GESTION

*Le présent rapport de gestion et d'analyse (le « rapport de gestion ») de la situation financière et des activités d'Exploration Brunswick inc. (« Exploration Brunswick » ou la « Société ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 devrait être lu en parallèle avec les états financiers audités d'Exploration Brunswick en date de et pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (les « états financiers »). Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards ou IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (les « Normes IFRS de comptabilité »). Par conséquent, toutes les données financières comparatives présentées dans le rapport de gestion reflètent l'application uniforme des IFRS.*

*La direction d'Exploration Brunswick (la « direction ») est responsable de la préparation des états financiers ainsi que des autres informations financières de la Société contenues dans le présent rapport de gestion. Le conseil d'administration (le « conseil ») a la responsabilité de s'assurer que la direction assume ses responsabilités quant à la présentation de l'information financière. Pour s'acquitter de cette tâche, le conseil a nommé un comité d'audit formé uniquement d'administrateurs indépendants. Le comité d'audit rencontre la direction afin de discuter des résultats d'exploitation et de la situation financière de la Société, avant de faire ses recommandations et de soumettre les états financiers au conseil pour que celui-ci les examine et approuve leur envoi aux actionnaires. Les informations contenues dans le rapport de gestion sont en date du 27 février 2025, la date à laquelle le conseil a approuvé les états financiers, suivant la recommandation du comité d'audit. Les valeurs monétaires figurant dans le présent rapport sont exprimées en dollars canadiens, la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de la Société, sauf indication contraire. Le rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs et devrait être lu en tenant compte des facteurs de risque décrits à la rubrique intitulée « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs ».*

### 1. APERÇU GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ

Exploration Brunswick est une société junior d'exploration et d'évaluation canadienne inscrite à la Bourse de croissance TSX (la « TSXV ») sous le symbole « BRW » et sur l'OTCQB Venture Market, un marché boursier américain exploité par OTC Markets Group Inc. à New York, sous le symbole « BRWXF ».

La Société se consacre à l'exploration pour le lithium dans les secteurs moins explorés. Le lithium est un métal critique nécessaire à la décarbonisation mondiale et à la transition énergétique. La Société fait avancer rapidement le plus grand portefeuille de propriétés préliminaire pour le lithium au Canada et au Groenland.

L'adresse du siège social de la Société est le 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal (Québec), Canada.

## 2. FAITS SAILLANTS

### 2.1 EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

- Le 18 janvier 2024, la Société a publié des résultats d'analyse supplémentaires provenant de forages complétés sur le projet Mirage.
- Le 22 janvier 2024, la Société a annoncé le début de la campagne de forage hivernal du projet Mirage (la « campagne de l'hiver 2024 à Mirage »).
- Le 21 février 2024, la Société a annoncé la construction d'une route d'hiver pour une campagne de forage sur le projet Elrond. Cette campagne de forage a débuté en mars 2024.
- Le 26 mars 2024, la Société a annoncé l'expansion de son portefeuille de cibles et le jalonnement par désignation sur carte de nouvelles cibles situées dans des secteurs qui ont connu peu ou pas d'exploration actuelle pour le lithium au Québec, au Labrador et au Groenland.
- Le 8 avril 2024, la Société a annoncé la signature d'une entente avec Ressources Sirios (« Sirios ») en vue de racheter une redevance existante de 0,5 % du rendement net de fonderie (« NSR ») sur certains claims du projet Mirage.
- Le 25 avril 2024, le 8 mai 2024 et le 4 juin 2024, la Société a publié des résultats d'analyse de la campagne de l'hiver 2024 à Mirage.
- Le 13 juin 2024, la Société a annoncé le début d'une campagne de prospection assistée par hélicoptère au Québec avec des programmes supplémentaires au Labrador et au Groenland qui débiteront en juillet et août 2024.
- Le 23 juillet 2024, la Société a annoncé l'achèvement du programme de prospection 2024 et le début d'un programme de forage estival de 5 000 m sur le projet Mirage (la « campagne estivale à Mirage »).
- Le 8 octobre 2024, la Société a annoncé le premier lot de résultats issus de la campagne estivale à Mirage.
- Le 17 octobre 2024, la Société a annoncé la présence de nombreux grains de spodumène dans des échantillons de till prélevés sur la propriété Anatacau Ouest.
- Le 30 octobre 2024, la Société a annoncé la découverte d'une pegmatite contenant du lithium et du spodumène dans son permis de Nuuk au Groenland.
- Le 7 novembre 2024, la Société a annoncé qu'elle avait déposé une demande de permis supplémentaires dans la région de Nuuk au Groenland et qu'elle avait également augmenté ses positions de terrain dans de nouvelles régions de l'ouest du Groenland.
- Le 19 décembre 2024, la Société a annoncé la clôture d'un placement privé sans intermédiaire (le « placement de 2024 ») pour un produit brut global de 4,8 millions \$.

### 2.2. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS AU 31 DÉCEMBRE 2024

- Le 9 janvier 2025, la Société a annoncé le dernier lot de résultats issus de la campagne estivale à Mirage.
- Le 20 janvier 2025, la Société a annoncé le début d'une campagne de forage d'un minimum de 5 000 m sur le projet Mirage (la « campagne de forage 2025 »).
- Le 3 février 2025, la Société a publié les résultats métallurgiques préliminaires de la phase 1 des tests effectués sur des échantillons de carottes de forage provenant du projet Mirage.
- Le 18 février 2025, la Société a annoncé les plans pour le programme d'exploration de l'été 2025 au Groenland ainsi que l'expansion du permis minier du projet Paamiut.

### 2.3. PERSPECTIVES

La stratégie d'exploration de la Société est axée sur le potentiel de faire des découvertes de gîtes de lithium utiles à la transition énergétique en terrains peu connus. La Société continuera de concentrer ses efforts sur des actifs au Canada et au Groenland.

### 3. PROPRIÉTÉS MINIÈRES

Au 27 février 2025, la Société détient les participations suivantes dans des titres miniers (directement ou dans le cadre d'ententes d'option) :

| Province/Pays           | Nombre de claims | Superficie (ha) |
|-------------------------|------------------|-----------------|
| Québec                  | 6 191            | 324 766         |
| Terre-Neuve-et-Labrador | 55               | 7 051           |
| Saskatchewan            | 96               | 112 837         |
| Groenland               | 16               | 148 307         |
| <b>Total</b>            | <b>6 358</b>     | <b>592 961</b>  |

Du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, la Société a engagé les coûts suivants sur son portefeuille d'actifs d'exploration et d'évaluation :

| Propriété                    | Solde au<br>1 <sup>er</sup> janvier 2024 | Ajouts           | Crédits<br>d'impôt | Dépréciation       | Solde au<br>31 décembre 2024 |
|------------------------------|--|------------------|--------------------|--------------------|------------------------------|
|                              | \$                                       | \$               |                    | \$                 | \$                           |
| <b>Québec</b>                |  |                  |                    |                    |                              |
| Projet Pontiac Lithium       |  |                  |                    |                    |                              |
| Droits miniers               | 54 261                                   | -                | -                  | (54 261)           | -                            |
|                              | <u>54 261</u>                            | <u>-</u>         | <u>-</u>           | <u>(54 261)</u>    | <u>-</u>                     |
| Projet North Shore Lithium   |  |                  |                    |                    |                              |
| Droits miniers               | 47 599                                   | -                | -                  | (47 599)           | -                            |
| Dépenses d'exploration       | -  | 6 842            | -                  | (6 842)            | -                            |
|                              | <u>47 599</u>                            | <u>6 842</u>     | <u>-</u>           | <u>(54 441)</u>    | <u>-</u>                     |
| Projet Mirage                |  |                  |                    |                    |                              |
| Droits miniers               | 1 530 781                                | 195 983          | -                  | (1 002 210)        | 724 554                      |
| Dépenses d'exploration       | 2 292 583                                | 7 257 614        | (1 578 668)        | -                  | 7 971 529                    |
|                              | <u>3 823 364</u>                         | <u>7 453 597</u> | <u>(1 578 668)</u> | <u>(1 002 210)</u> | <u>8 696 083</u>             |
| Propriétés Mythril/Elrond    |  |                  |                    |                    |                              |
| Droits miniers               | 162 994                                  | -                | -                  | (162 994)          | -                            |
| Dépenses d'exploration       | 397 777                                  | 410 041          | -                  | (807 818)          | -                            |
|                              | <u>560 771</u>                           | <u>410 041</u>   | <u>-</u>           | <u>(970 812)</u>   | <u>-</u>                     |
| Propriétés Anatacau/Plex     |  |                  |                    |                    |                              |
| Droits miniers               | 991 480                                  | 1 219 960        | -                  | -                  | 2 211 440                    |
| Dépenses d'exploration       | 2 135 987                                | 374 733          | -                  | -                  | 2 510 720                    |
|                              | <u>3 127 467</u>                         | <u>1 594 693</u> | <u>-</u>           | <u>-</u>           | <u>4 722 160</u>             |
| Autres propriétés au Québec  |  |                  |                    |                    |                              |
| Droits miniers               | 456 841                                  | 45 158           | -                  | (501 999)          | -                            |
| Dépenses d'exploration       | 311 239                                  | 164 912          | (18 296)           | (457 855)          | -                            |
|                              | <u>768 080</u>                           | <u>210 070</u>   | <u>(18 296)</u>    | <u>(959 854)</u>   | <u>-</u>                     |
| <b>Ontario</b>               |  |                  |                    |                    |                              |
| Projet Hearst                |  |                  |                    |                    |                              |
| Droits miniers               | 13 254                                   | -                | -                  | (13 254)           | -                            |
| Dépenses d'exploration       | 143 525                                  | 6 297            | -                  | (149 822)          | -                            |
|                              | <u>156 779</u>                           | <u>6 297</u>     | <u>-</u>           | <u>(163 076)</u>   | <u>-</u>                     |
| Autres propriétés en Ontario |  |                  |                    |                    |                              |
| Droits miniers               | 129 426                                  | -                | -                  | (129 426)          | -                            |
| Dépenses d'exploration       | 286 282                                  | 285              | -                  | (286 567)          | -                            |
|                              | <u>415 708</u>                           | <u>285</u>       | <u>-</u>           | <u>(415 993)</u>   | <u>-</u>                     |
| <b>Nouvelle-Écosse</b>       |  |                  |                    |                    |                              |
| Droits miniers               | 37 750                                   | 620              | -                  | (38 370)           | -                            |
| Dépenses d'exploration       | 86 580                                   | 29 341           | (520)              | (115 401)          | -                            |
|                              | <u>124 330</u>                           | <u>29 961</u>    | <u>(520)</u>       | <u>(153 771)</u>   | <u>-</u>                     |
| <b>Nouveau-Brunswick</b>     |  |                  |                    |                    |                              |
| Droits miniers               | 36 650                                   | 36 646           | -                  | (73 296)           | -                            |
| Dépenses d'exploration       | 244 871                                  | 172 564          | (77 350)           | (340 085)          | -                            |
|                              | <u>281 521</u>                           | <u>209 210</u>   | <u>(77 350)</u>    | <u>(413 381)</u>   | <u>-</u>                     |

|                        |                   |                   |                    |                    |                   |
|------------------------|-------------------|-------------------|--------------------|--------------------|-------------------|
| <b>Saskatchewan</b>    |                   |                   |                    |                    |                   |
| Droits miniers         | 53 939            | -                 | -                  | (53 939)           | -                 |
| Dépenses d'exploration | 685 091           | 881               | -                  | (685 972)          | -                 |
|                        | <u>739 030</u>    | <u>881</u>        | <u>-</u>           | <u>(739 911)</u>   | <u>-</u>          |
| <b>Terre-Neuve</b>     |                   |                   |                    |                    |                   |
| Droits miniers         | -                 | 10 697            | -                  | (10 697)           | -                 |
| Dépenses d'exploration | -                 | 132 393           | (12 839)           | (119 554)          | -                 |
|                        | <u>-</u>          | <u>143 090</u>    | <u>(12 839)</u>    | <u>(130 251)</u>   | <u>-</u>          |
| <b>Groenland</b>       |                   |                   |                    |                    |                   |
| Droits miniers         | -                 | 23 828            | -                  | -                  | 23 828            |
| Dépenses d'exploration | -                 | 898 709           | -                  | -                  | 898 709           |
|                        | <u>-</u>          | <u>922 537</u>    | <u>-</u>           | <u>-</u>           | <u>922 537</u>    |
| <b>Résumé</b>          |                   |                   |                    |                    |                   |
| Droits miniers         | 3 514 975         | 1 532 892         | -                  | (2 088 045)        | 2 959 822         |
| Dépenses d'exploration | 6 583 935         | 9 454 612         | (1 687 673)        | (2 969 916)        | 11 380 958        |
|                        | <u>10 098 910</u> | <u>10 987 504</u> | <u>(1 687 673)</u> | <u>(5 057 961)</u> | <u>14 340 780</u> |

### 3.1 PORTEFEUILLE DE MINÉRAUX CRITIQUES

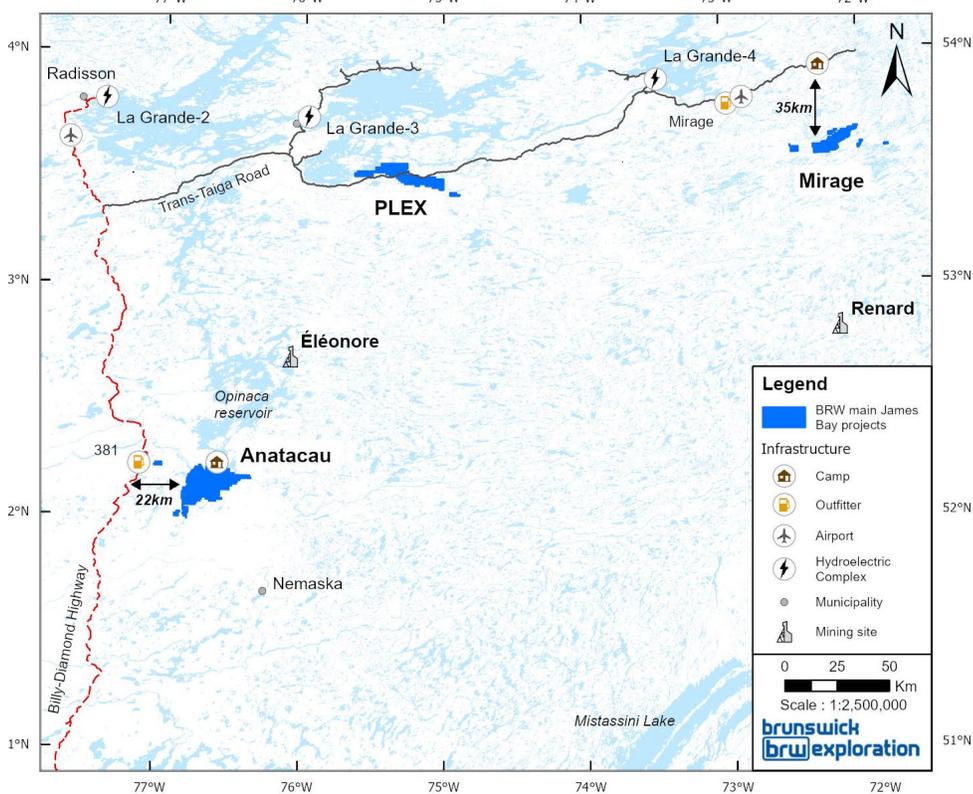
La Société a jalonné et optionné un portefeuille de titres miniers au Canada et au Groenland, axés sur l'exploration pour le lithium. Exploration Brunswick utilise actuellement l'approche en trois phases suivante pour son portefeuille de minéraux critiques :

1. Compilation et génération de cibles : Identification des zones de jalonnement en fonction des terrains géologiques, de la géochimie et de la cartographie historique favorables.
2. Tri des pegmatites : Lorsque des pegmatites de type S sont identifiées suite aux travaux de compilation, Exploration Brunswick envoie des équipes de terrain pour trier les pegmatites. Le personnel sur le terrain peut trier rapidement les cibles hautement prioritaires à l'aide de marqueurs géologiques et géochimiques clés.
3. Vérification par forage : Lorsque des pegmatites contenant du spodumène sont identifiées, Exploration Brunswick peut procéder à des vérifications de forage afin de mieux comprendre la teneur et les dimensions de la pegmatite.

Le portefeuille de minéraux critiques d'Exploration Brunswick compte des projets en phase 1 et 2 et certains projets ont entré en phase 3 durant le deuxième semestre de 2023. La Société continue à compiler et à générer des cibles à travers le Canada et à l'étranger. Une description des propriétés de la Société et des progrès réalisés en matière d'exploration est présentée ci-dessous :

#### **QUÉBEC**

La région de la Baie-James est riche en lithium de roche dure et englobe de nombreux indices de spodumène ainsi que des gîtes avec des ressources définies. En plus des claims jalonnés, les projets de lithium de la Société dans la région de la Baie-James comprennent les projets Mirage, Mythril, Elrond, Anatacau et Plex décrits ci-dessous (voir également la figure 1).

**Figure 1 : Propriétés d'Exploration Brunswick dans la région de la Baie-James**

### Projet Mirage

En plus du jalonnement de claims, le 5 janvier 2023, la Société a signé une entente d'option avec Globex pour le projet Mirage (l'option Globex), dans un secteur favorable pour les pegmatites riches en lithium-césium-tantale (« LCT »), situé à environ 40 km au sud de la route Transtaïga.

Des discussions avec un géologue qui a travaillé dans la région il y a 25 ans, en exploration aurifère, a mené au jalonnement de ces claims, puisque ce dernier a témoigné de la présence de plusieurs blocs glaciaires anguleux de pegmatite montrant des cristaux de spodumène décimétriques bien définis, situés à l'extrémité sud-ouest des claims nouvellement jalonnés. Le plus gros bloc observé mesurait 8 m par 4 m par 3 m. Des cristaux de spodumène gris pâle ont été identifiés et confirmés à la suite de tests à la flamme pour le lithium. La grande taille des blocs, leur quantité et leur nature anguleuse indiquent une source proximale.

Par ailleurs, des travaux de compilation ont indiqué que l'on trouve, sur l'ensemble du groupe de claims, des anomalies lithogéochimiques en lithium, avec des valeurs de plus de 100 ppm Li dans des basaltes altérés (base de données SIGÉOM du gouvernement du Québec), suggérant une altération locale occasionnée par la circulation de fluides riches en lithium. Aucune exploration pour le lithium n'a eu lieu dans ce secteur, et le groupe de claims est situé en majorité en amont glaciaire des blocs glaciaires. La présence de blocs anguleux de bonne taille contenant du spodumène, combinée à des anomalies géochimiques de lithium, suggère la présence de pegmatites LCT localement.

Au 22 novembre 2023, la Société a versé tous les paiements en espèces (250 000 \$) et a émis 272 886 actions ordinaires (d'une juste valeur de 250 000 \$) à Globex en lien avec l'option Mirage. De plus, la Société a réalisé des travaux d'un montant de 1,0 million \$ et a donc acquis une participation de 100 % dans ces claims.

Exploration Brunswick conclura une entente de redevances accordant à Globex une redevance brute sur les métaux (*Gross Metal Royalty* ou « GMR ») de 3 %, dont 1 % de la redevance GMR pourra être racheté par Exploration Brunswick pour la somme de 1,0 million \$, résultant en une redevance GMR nette de 2 %. Cette redevance s'appliquera aussi à tout titre minier nouvellement jalonné par l'une ou l'autre des parties dans un rayon de 1 km du périmètre actuel des claims. À la première date entre le cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de cette entente de redevances ou 5 ans après avoir engagé des dépenses totalisant 4,0 millions \$, Exploration Brunswick commencera à verser à Globex une avance annuelle de 0,1 million \$ de redevances, déductible de la redevance de production éventuelle.

Le 21 août 2023, Exploration Brunswick a annoncé une transaction avec 1Minerals Corp. (« 1Minerals »), modifiée le 29 septembre 2023 et approuvée par la TSXV le 19 décembre 2023 (l'entente définitive), pour acquérir une participation de 100 % dans certains claims contigus au projet Mirage. Les modalités de cette transaction ont été les suivantes :

- Un paiement de 0,5 million \$ en espèces a été versé au 31 décembre 2023.
- Paiements de 3,0 millions \$ en espèces, en actions ordinaires (au prix minimum de 0,66 \$ par action ordinaire) ou en une combinaison des deux, au gré de la Société, à la signature de l'entente définitive selon le calendrier suivant :
  - 0,5 million \$ (587 554 actions ordinaires) ont été émis au 31 décembre 2023.
  - 0,5 million \$ au premier anniversaire de la signature de l'entente définitive.
  - 0,5 million \$ au deuxième anniversaire de la signature de l'entente définitive.
  - 0,75 million \$ au troisième anniversaire de la signature de l'entente définitive.
  - 0,75 million \$ au quatrième anniversaire de la signature de l'entente définitive.

Le 15 octobre 2024, la Société a avisé 1Minerals qu'Exploration Brunswick mettra fin à ses activités d'exploration et d'évaluation sur ces propriétés. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2024, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 1,0 million \$ à l'égard des coûts engagés sur ces propriétés se rapportant à des secteurs spécifiques où la Société a décidé de cesser les activités d'exploration et d'évaluation.

Le 21 août 2023, la Société a annoncé une transaction avec Osisko Baie-James S.E.N.C. (« Osisko BJ »), une société affiliée d'Osisko Développement Corp., dans le cadre de laquelle la Société a l'option d'acquérir une participation indivise de 75 % dans huit claims situés dans le secteur immédiat du projet Mirage, aux conditions suivantes :

- Transaction offrant l'option d'acquérir une participation de 75 % dans des claims détenus par Osisko BJ.
- La participation résiduelle d'Osisko BJ (25 %) sera passive jusqu'à une décision finale de construction.
- Cette option pourra être exercée en parallèle à la réalisation de l'entente d'option existante entre Exploration Brunswick et Osisko BJ couvrant l'option d'acquérir une participation de 90 % dans les propriétés Plex et Anatacau (tel que discuté ci-dessous).

La Société a signé une entente avec Sirios, approuvée par la TSXV le 11 avril 2024 (la « date d'approbation »), en vue de racheter une redevance NSR existante de 0,5 % sur certains claims du projet Mirage (le « rachat de redevance »). Les paiements prévus au calendrier dans le cadre du rachat de redevance sont assujettis aux contraintes suivantes :

- Minimum de 25 % en espèces;
- Le montant en actions ordinaires est calculé en se basant sur le cours moyen pondéré en fonction du volume (« CMPV ») sur les 10 jours précédant la date du paiement, sous réserve d'un cours minimum de 0,40 \$ par action ordinaire.

Le rachat de redevance sera réalisé selon les conditions suivantes :

- Un paiement de 50 000 \$ en espèces a été complété en avril 2024;

- Des paiements de 25 000 \$ en espèces et 187 500 actions ordinaires (juste valeur de 46 875 \$) ont été complétés en juin 2024;
- Paiements en espèces, en actions ou en une combinaison des deux, à Sirios selon le calendrier suivant :
  - Des paiements de 25 000 \$ en espèces et 187 500 actions ordinaires (juste valeur de 48 750 \$) ont été complétés en octobre 2024;
  - Des paiements de 25 000 \$ en espèces et 187 500 actions ordinaires (juste valeur de 48 750 \$) ont été complétés en janvier 2025;

Lorsque l'extraction minérale débutera sur les claims couverts par cette entente, la Société fera un autre paiement d'étape à Sirios de 250 000 \$ en espèces ou un montant en actions ordinaires (calculé en fonction du CMPV sur les 10 jours précédant la date du paiement, sous réserve d'un cours minimum de 0,40 \$ par action ordinaire), ou en une combinaison des deux, au gré de la Société.

#### Propriétés Mythril et Elrond

Le 22 novembre 2022, la Société a signé une entente d'option (l'« option Midland ») avec Exploration Midland inc. (« Midland ») afin d'acquérir une participation maximale de 85 % dans des minéralisations potentielles de type LCT sur les propriétés Mythril et Elrond (les « propriétés Midland »), situées dans la région de la Baie-James (Québec).

La première partie de l'option Midland permet à Exploration Brunswick d'acquérir une participation initiale de 50 % dans le potentiel en minéraux rares des propriétés (à l'exclusion des métaux de base et précieux) en contrepartie de paiements totalisant 0,5 million \$ en espèces et en actions ordinaires sur une période de trois ans selon les modalités suivantes :

- Des paiements de 75 000 \$ en espèces et 111 044 actions ordinaires (juste valeur de 75 000 \$) ont été complétés le 31 décembre 2024;
- Un paiement de 140 000 \$, dont la moitié en actions ordinaires, le ou avant le deuxième anniversaire;
- Un paiement de 210 000 \$ en actions ordinaires, le ou avant le troisième anniversaire;

Afin d'exercer la première option, Exploration Brunswick est tenue de financer un montant global de 1,5 million \$ en travaux d'exploration conformément au calendrier suivant :

- Un engagement ferme de 0,3 million \$ a été honoré avant le premier anniversaire;
- Un montant global de 0,6 million \$ a été versé avant le deuxième anniversaire;
- Un montant global de 1,5 million \$, le ou avant le troisième anniversaire.

La deuxième partie de l'option Midland permet à Exploration Brunswick d'acquérir une participation additionnelle de 35 % dans ces propriétés en contrepartie de paiements totalisant 0,2 million \$ en espèces ou en actions ordinaires sur une période de deux ans suivant l'exercice de la première option selon les conditions suivantes :

- Un montant de 0,1 million \$ en espèces, en actions ordinaires ou une combinaison des deux, au choix d'Exploration Brunswick, le ou avant le premier anniversaire de l'exercice de la première option;
- Un montant de 0,1 million \$ en espèces, en actions ordinaires ou une combinaison des deux, au choix d'Exploration Brunswick, le ou avant le deuxième anniversaire de l'exercice de la première option.

Afin d'exercer la deuxième option, Exploration Brunswick est tenue de financer un montant global de 2,0 millions \$ en travaux d'exploration conformément au calendrier suivant :

- Un montant global de 1,0 million \$, le ou avant le premier anniversaire de l'exercice de la première option;
- Un montant global de 2,0 millions \$, le ou avant le deuxième anniversaire de l'exercice de la première option.

Les actions ordinaires qui seront émises par la Société en contrepartie de cette entente d'option seront soumises à une valeur minimale de 0,24 \$ par action ordinaire, sans valeur maximale. À la signature de la deuxième option, Exploration Brunswick conservera un droit de premier refus (« DPR ») à l'égard de la participation de 15 % de Midland.

Le 15 octobre 2024, la Société a avisé Midland qu'Exploration Brunswick a décidé de mettre fin à ses activités d'exploration et d'évaluation sur ces propriétés. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2024, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 1,0 million \$ à l'égard des coûts engagés sur ces propriétés se rapportant à des secteurs spécifiques où la Société a décidé de cesser les activités d'exploration et d'évaluation.

#### Propriétés Anatacau et Plex

Le 28 novembre 2022, la Société a annoncé la signature d'une entente d'option (l'« option Anatacau ») avec Osisko BJ en vue d'acquérir une participation de 90 % dans le projet Anatacau, qui est accessible à longueur d'année et situé près du Km 381 de l'autoroute Billy-Diamond (un camp géré par la Société de développement de la Baie-James).

Le 5 décembre 2022, la Société a annoncé qu'elle avait bonifié l'option Anatacau afin d'acquérir une participation de 90 % dans le projet Plex (375 claims, 19 175 ha), qui est accessible à longueur d'année et est située près de la route Transtaïga, qui permet d'accéder au complexe hydroélectrique La Grande-4. Des travaux de compilation effectués par la Société ont permis d'identifier plus d'une centaine d'affleurements pegmatitiques individuels et de nombreux dykes de pegmatite sur ce projet de longueur variable, dont un dyke de pegmatite d'une étendue latérale de 1,7 km. Ce dernier a été recoupé dans de multiples sondages lors de travaux d'exploration pour l'or réalisés entre 2007 et 2014, mais n'a été décrit que de façon superficielle dans les journaux de sondage et n'a pas été analysé pour la minéralisation de type LCT; la plus longue intersection de pegmatite en forage mesurait 103 m de longueur (rapports statutaires GM 63465 et GM 68914 du MRNF).

Historiquement, les propriétés Anatacau et Plex n'ont jamais été explorées pour la minéralisation en lithium. Les archives publiques du gouvernement du Québec indiquent toutefois la présence de trois affleurements de pegmatite à spodumène sur le bloc principal de cette propriété (la « propriété Anatacau »), dont un situé à environ 22 km à l'est-sud-est du gîte de lithium James Bay.

L'entente d'option bonifiée a été signée le 1<sup>er</sup> mars 2023 et approuvée par la TSXV le 14 juin 2023 (la « date d'effet »). L'entente d'option bonifiée permet à Exploration Brunswick d'acquérir une participation de 90 % dans les propriétés Anatacau et Plex en contrepartie de 8 000 000 actions ordinaires sur une période de deux ans selon les conditions suivantes :

- Un paiement initial de 1 000 000 actions ordinaires (juste valeur de 790 000 \$) a été complété en juin 2023;
- Un paiement de 3 000 000 actions ordinaires a été complété en juin 2024 (juste valeur de 1 155 000 \$);
- Une tranche de 4 000 000 actions ordinaires, le ou avant le deuxième anniversaire de la date d'effet.

Afin d'exercer cette option, Exploration Brunswick devra financer un montant global de 6,0 millions \$ en travaux d'exploration conformément au calendrier suivant :

- Un montant global de 1,0 million \$ a été versé avant le premier anniversaire de la date d'effet;
- Un montant global de 2,0 millions \$ a été versé avant le deuxième anniversaire de la date d'effet;
- Un montant global de 4,0 millions \$ avant le troisième anniversaire de la date d'effet;
- Un montant global de 6,0 millions \$ avant le quatrième anniversaire de la date d'effet.

Exploration Brunswick conserve un DPR à l'égard de la participation de 10 % d'Osisko BJ. De plus, Osisko BJ n'est pas tenue de financer sa part au prorata du budget d'exploration jusqu'à la construction d'une mine.

### **EXPANSION DU PORTEFEUILLE DE PROPRIÉTÉS D'EXPLORATION**

Le 26 mars 2024, la Société a annoncé l'expansion de son portefeuille de cibles et le jalonnement par désignation sur carte de nouvelles cibles situées dans des secteurs qui ont connu peu ou pas d'exploration actuelle pour le lithium au Québec, au Terre-Neuve-et-Labrador et au Groenland.

#### Baie-James

Ce secteur d'intérêt comprend 538 claims (26 642 ha), situés approximativement au nord-ouest du lac Caniapiscau et au nord-est du projet Mirage. Les nouveaux claims contiennent de multiples ceintures mafiques d'une étendue latérale approximative de 12 à 20 km avec de multiples pegmatites documentées. Sept affleurements de pegmatite historiques sont cartographiés sur la propriété avec de la biotite et/ou de la muscovite. Ce secteur a fait l'objet de peu ou pas d'exploration pour le lithium.

#### Nunavik

Ce projet comprend 511 claims (23 519 ha) et la plupart d'entre eux sont situés à environ 20 à 90 km de la communauté de Kuujuaq, à proximité des eaux marines. Les travaux de compilation ont permis d'identifier au moins 64 pegmatites cartographiées, d'une étendue latérale approximative de 500 à 2 900 m. Les pegmatites ont été jalonnées en se basant sur les environnements géologiques privilégiés, la géochimie historique et la cartographie historique. Il est important de noter qu'il n'y a eu que peu ou pas d'exploration axée sur le lithium, même s'il existe des indices de lithium documentés.

#### Terre-Neuve-et-Labrador

La Société a jalonné 55 permis (7 051 ha), situés à proximité et entre les secteurs de Cartwright, Port Hope Simpson et la jonction entre les routes 510 et 516, dans le sud-est du Labrador. De nombreuses occurrences de pegmatites contiennent du béryl et/ou de la tourmaline parmi d'autres minéraux indicateurs, soulignant le potentiel de pegmatites LCT évoluées et de minéralisation en lithium.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2024, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 0,1 million \$ à l'égard des coûts engagés sur ces propriétés se rapportant à des secteurs déterminés, soit parce que la Société ne prévoyait pas le renouvellement de ces claims, soit parce que la Société a décidé d'y cesser les activités d'exploration et d'évaluation, ou parce que la valeur comptable des actifs dépassait leur valeur recouvrable.

#### Groenland

Fortement lié à l'Europe via le Danemark, le Groenland a récemment fait l'objet d'une délégation de l'Union européenne qui a souligné le potentiel minéral critique de ce pays autonome au sein du Royaume du Danemark, et dispose d'une exposition exceptionnelle des affleurements, ce qui permet une prospection efficace et efficiente par hélicoptère. Les pegmatites ont été jalonnées en se basant sur les environnements géologiques privilégiés, la géochimie historique, l'imagerie satellitaire et la cartographie historique. Il est important de noter que le pays n'a fait l'objet que de peu ou pas d'exploration pour le lithium, alors qu'il présente un potentiel important pour de nouvelles découvertes et qu'il contient tous les indicateurs géologiques clés utilisés par l'équipe d'Exploration Brunswick. Les secteurs des permis sont proches des communautés et des eaux marines, et il y a un port en eau profonde à Nuuk, la capitale du Groenland.

De juillet à septembre 2024, la Société a réalisé des programmes de prospection sur les permis de Nuuk et de Paamiut. Les initiatives de prospection et de cartographie étaient basées sur les communautés et ciblaient les pegmatites historiques de type S contenant du béryl et de la tourmaline, certaines ayant une géochimie anormale typiquement associée aux pegmatites lithinifères. L'emplacement de ces projets à proximité des eaux marines facilitera tout programme de forage ultérieur.

Le 30 octobre 2024, Exploration Brunswick a annoncé la découverte d'une pegmatite lithinifère contenant du spodumène dans le permis de Nuuk. L'affleurement de pegmatite récemment découvert est ouvert dans toutes les directions et fait partie d'un champ de pegmatite très évolué de plus de 20 km de long, connu sous le nom de champ d'Ivisaartoq, marquant la première découverte confirmée de lithium près de Nuuk.

Le champ de pegmatites d'Ivisaartoq et le dyke où du spodumène a été découvert font partie de l'ensemble du permis de Nuuk, situé dans la ceinture de roches vertes d'Ivisaartoq. Le corridor est situé à environ 90 km au nord-est de Nuuk, la capitale du Groenland, sur la côte centrale occidentale du pays. La Société a déposé une demande de jalonnement pour la ceinture d'amphibolites adjacente d'Ujarassuit, qui fait jusqu'à 1 km de largeur et environ 40 km de longueur. De plus, la Société a jalonné d'autres ceintures d'amphibolite dans le complexe de Fiskefjord, à 95 km au nord de Nuuk et à 75 km au sud-est de la communauté de Maniitsoq. Ces ceintures mesurent jusqu'à 4,5 km de largeur et 20 km de longueur. Au total, les nouveaux claims contiennent des centaines de corps de pegmatite cartographiés et interprétés, dont 6 mesurent entre 500 à 2 000 m de longueur, pour une superficie totale d'expansion de permis de 33 138 ha. Cette région du Groenland fait partie du craton nord-atlantique qui s'étend jusqu'au Nunavut et au Labrador. La ceinture est d'âge mésoarchéen et contient des amphibolites, des métasédiments, des ultramafiques, des gneiss, des gabbros, des granites et ainsi que des pegmatites.

Le dyke contenant du spodumène a été tracé et interprété comme ayant une longueur d'environ 400 m avec une largeur exposée de 5 m contenant jusqu'à 50 % de spodumène centimétrique vert et blanc. La présence de spodumène a été confirmée par lumière UV (ultraviolette) ainsi que par SDIL (« Spectroscopie de décomposition induite par laser »). Le dyke est ouvert dans toutes les directions et fait partie d'un plus grand champ de dykes évolués contenant plusieurs pegmatites d'échelle métrique à kilométrique qui restent à prospecter. La ceinture d'Ivisaartoq est divisée en deux corridors distincts : le corridor Sud mesure environ trois kilomètres de large par environ 20 km de long et le corridor Nord mesure environ 1,5 km de large par 20 km de long. En raison de contraintes de temps, les travaux réalisés en 2024 ont été largement limités au corridor Sud, où se trouve la découverte du dyke minéralisé. Cependant, les corridors Nord et Sud nécessiteront beaucoup plus de prospection en 2025 car la découverte a été faite tard dans la campagne et des centaines d'affleurements de pegmatite cartographiés et interprétés n'ont pas encore été testés.

Le permis Paamiut est situé à environ 250 km au sud de Nuuk, le long de la côte, près de la communauté de Paamiut. Une première campagne de prospection limitée a été complétée en septembre 2024. Suite aux travaux initiaux, la Société a augmenté la superficie de son permis pour inclure une ceinture de roches vertes mesurant environ 10 km de long par 2 km de large qui abrite un indice de spodumène non confirmé et non référencé dans la base de données historique avec une teneur de 1,23 %  $\text{Li}_2\text{O}$ . Les travaux initiaux de BRW ont généré plusieurs échantillons de pegmatite qui présentaient des rapports K/Rb évolués inférieurs à 30 dans les feldspaths potassiques au sein de deux dykes. Les deux dykes de pegmatite évoluée contiennent du béryl et de la tourmaline et mesurent environ 170 m de long sur 5 m de large.

Les permis de la baie de Disko sont situés à environ 30 à 80 km de la ville côtière d'Ilulissat, la 3<sup>e</sup> plus grande ville du Groenland avec une population de plus de 4 500 habitants. Le secteur est situé dans le domaine d'Aasiaat, qui fait partie de l'orogène paléoprotérozoïque de Nagssugtoqidian, qui se trouve entre le craton archéen de l'Atlantique Nord au sud et le craton archéen de Rae au nord. L'orogène s'étend à l'ouest dans l'orogénie trans-hudsonienne du Canada qui se poursuit jusqu'aux gisements de lithium près de Snow Lake au Manitoba et des Black Hills dans le Dakota du Sud et s'étend à l'est vers l'est du Groenland et a été interprété comme se prolongeant jusqu'en Écosse et en Scandinavie. Plusieurs ceintures d'amphibolite et de roches métasédimentaires ont été acquises, dont la largeur peut atteindre environ 4 km et une longueur de 20 km. Les nouveaux claims contiennent des centaines de cibles de pegmatite cartographiées et interprétées, dont 54 d'entre elles mesurent entre 500 et 2 000 m d'étendue latérale, pour une superficie totale de permis de 49 639 ha.

Le permis Uummanaq est situé à environ 30-70 km de la ville côtière d'Uummanaq, qui se trouve à environ 80 km au nord d'Ilulissat. Uummanaq compte environ 1 660 habitants, un aéroport et une gare maritime, ainsi qu'un centre de conteneurs à proximité. La zone est située dans le craton archéen de Rae, qui est entrecoupé de la ceinture de chevauchement et de plissement rinkien paléoprotérozoïque, tous deux en contact avec l'orogène nagssugtoqidian paléoprotérozoïque au sud. Le craton de Rae s'étend à l'ouest jusqu'au Nunavut, aux TNO, à la Saskatchewan et à l'Alberta, et à l'est jusqu'à l'est du Groenland. Plusieurs ceintures d'amphibolite et de roches métasédimentaires ont été acquises, dont la largeur peut atteindre environ 2 km et une longueur de 15 km. Les nouveaux claims contiennent des dizaines de pegmatites cartographiées et interprétées, dont 30 ont une étendue latérale entre 500 et 2 000 m, pour une superficie totale de permis de 9 770 ha.

Le 18 février 2025, Exploration Brunswick a annoncé ses plans d'exploration pour 2025 au Groenland, les résultats d'analyse pour 2024 à Nuuk et le jalonnement de terrains supplémentaires. La Société lancera à partir de la mi-juin 2025 une initiative de prospection et de cartographie à l'échelle régionale sur son vaste portefeuille au Groenland, en utilisant quatre équipes et deux hélicoptères pendant six semaines. En juin 2025, une équipe se concentrera sur la cartographie détaillée et l'échantillonnage autour de la découverte d'Visaartoq et des zones environnantes, tandis que l'autre se concentrera sur les permis agrandis de Nuuk et Paamiut. À partir de juillet 2025, une équipe se concentrera sur la poursuite de la prospection dans le cadre des projets Nuuk et Paamiut en fonction des résultats des travaux effectués en juin 2025, tandis que l'autre équipe se concentrera sur les projets Disko Bay et Uummanaq récemment acquis (voir le communiqué de presse du 7 novembre 2024). Les résultats des six premières semaines seront utilisés pour planifier des programmes d'exploration avancés en août et septembre 2025, sur l'ensemble du portefeuille.

La société a reçu les résultats d'analyse d'un échantillon prélevé dans le dyke de découverte près de Nuuk, qui a révélé une teneur en  $\text{Li}_2\text{O}$  pouvant atteindre 2,40 %. Le dyke lithinifère se trouve dans une zone d'évolution d'environ 3 km sur 1,5 km et reste ouvert dans toutes les directions, avec de faibles rapports Mg/Li et K/Rb. Pour rappel, la première campagne de prospection de 2024 s'est concentrée sur la production rapide d'analyses XRF K/Rb portables sur des cristaux de feldspath potassique, tandis que la deuxième campagne de 2025 se concentrera sur une cartographie détaillée et un échantillonnage plus approfondi dans la zone anomalique. Ces pegmatites étant d'une échelle kilométrique nécessiteront un échantillonnage systématique et une cartographie détaillée.

Tel qu'indiqué dans le communiqué de presse du 30 octobre 2024, une ceinture de roches vertes de 10 km de long à Paamiut abrite, selon une base de données historiques, un indice de spodumène non confirmé et géographiquement incertain titrant 1,23 % de  $\text{Li}_2\text{O}$ , datant du début des années 1970. Après de nombreuses discussions avec le Service géologique du Danemark et du Groenland (GEUS), l'emplacement exact de l'indice a été déterminé à environ 4 km de l'emplacement incorrect précédent dans la base de données. La zone contient plusieurs dizaines de pegmatites qui n'ont jamais été prospectées. Lors de la première campagne de 2024, la Société a prélevé un échantillon d'une pegmatite évoluée (basée sur K/Rb) à environ 1 km de l'emplacement révisé de l'analyse historique du lithium. La Société est impatiente de visiter cette zone en 2025 et a agrandi ses propriétés minières à Paamiut en conséquence.

Les nouveaux permis ont été jalonnés à environ 90 à 130 km de Paamiut, où vivent environ 1 300 personnes. La nouvelle zone de permis se trouve dans le craton de l'Atlantique Nord, plus précisément dans le bloc tectonique de Bjornesund. Ce bloc est composé d'orthogneiss tonalitiques et granodioritiques ainsi que de ceintures d'amphibolites métasédimentaires mésoarchéennes favorables. Le craton de l'Atlantique Nord s'étend vers l'ouest jusqu'au nord du Labrador, au Canada, et vers l'est jusqu'à l'est du Groenland. Plusieurs ceintures d'amphibolite métavolcanique ont été acquises, dont la largeur peut atteindre environ 1,5 km et une longueur de 15 km. Les nouveaux claims contiennent de nombreuses cibles de pegmatite cartographiées et interprétées, dont neuf d'entre elles ont une étendue latérale entre 500 et 900 m, pour une superficie totale du nouveau permis de 20 785 ha. Les demandes de permis ont été soumises et sont en attente de l'approbation finale du gouvernement.

### Progrès en matière d'exploration dans la région de la Baie-James

#### Travaux de forage sur le projet Anatacau Ouest :

En mars 2023, la Société a annoncé le début d'un premier programme de forage sur le projet Anatacau Ouest, qui ciblait le potentiel d'un secteur qui n'avait pas encore fait l'objet de vérifications par forage. Ce programme a été complété en avril 2023, avec un total de 3 712 m forés en 18 sondages.

Dans des communiqués de presse publiés le 24 mai et le 20 juillet 2023, Exploration Brunswick a annoncé les résultats de cette campagne de forage. Au total, 17 des 18 sondages ont recoupé des pegmatites et, fait important à noter, les pegmatites restent ouvertes en profondeur avec un potentiel pour de nouvelles pegmatites plus au sud et vers l'est

#### Meilleurs résultats de forage :

- 26,5 m à 1,51 %  $\text{Li}_2\text{O}$  dans le sondage AW-23-01;
- 9,9 m à 1,03 %  $\text{Li}_2\text{O}$  dans le sondage AW-23-10;
- 10,1 m à 1,06 %  $\text{Li}_2\text{O}$  incluant 4,9 m à 1,63 %  $\text{Li}_2\text{O}$  et 12,6 m à 1,12 %  $\text{Li}_2\text{O}$  dans le sondage AW-23-14.
- 25,1 m à 1,00 %  $\text{Li}_2\text{O}$  dans le sondage AW-23-17, incluant 18,1 m à 1,37 %  $\text{Li}_2\text{O}$ ;
- 18,2 m à 1,31 %  $\text{Li}_2\text{O}$  dans le sondage AW-23-18;
- 18,2 m à 1,33 %  $\text{Li}_2\text{O}$  incluant 9,5 m à 1,74 %  $\text{Li}_2\text{O}$  et 3,5 m à 2,11 %  $\text{Li}_2\text{O}$  dans le sondage AW-23-05.

À la suite de ces travaux de forage, Exploration Brunswick croit avoir recoupé au moins deux pegmatites à spodumène distinctes et continues. Toutes les pegmatites sont orientées au nord-nord-est, forment un patron en échelon avec un espacement serré et sont fortement inclinées vers l'ouest. Les pegmatites sont encaissées dans des roches métasédimentaires le long des couloirs de déformation est-ouest. Les travaux de forage ciblaient initialement la minéralisation près de la surface, ainsi les pegmatites ont été vérifiées par forage jusqu'à une profondeur verticale maximale de 137 m seulement. Elles restent ouvertes en profondeur. De plus, il existe un potentiel de répétition de nouvelles pegmatites plus au sud et vers l'est.

La minéralisation en lithium se compose principalement de spodumène avec un peu de lépidolite. Les cristaux de spodumène sont généralement bien formés, de taille décimétrique (jusqu'à 10 cm) et de couleur blanche à gris pâle. Fait important à noter, la teneur montre une forte corrélation avec le pourcentage de spodumène visuellement identifié dans les carottes de forage, ce qui permet à la Société d'évaluer rapidement le potentiel en lithium des intervalles minéralisés recoupés en forage d'exploration.

Ce programme de forage comprenait initialement une série de deux sections espacées d'environ 150 m l'une de l'autre. Cinq sondages ont été forés sur chacune des sections (selon un espacement d'environ 75 à 100 m). Deux sondages entrecroisés (en ciseaux) ont aussi été forés afin de confirmer la géométrie des dykes de pegmatite. La largeur des pegmatites et de la minéralisation est plus importante au centre de chaque section et atteint jusqu'à 32,9 m de largeur montrant une minéralisation visible avec jusqu'à 20 % de spodumène. Trois sondages additionnels ciblaient des pegmatites qui avaient été identifiées par imagerie satellitaire environ 3 km vers l'est. Des pegmatites fortement altérées ont été recoupées dans deux sondages, avec des traces de minéralisation en spodumène.

Le 13 juillet 2023, la Société a annoncé la découverte d'un important affleurement de pegmatite de lithium, mesurant au moins 100 m de long par 15 m de large, sur son projet Anatacau (l'indice Anaïs »). Cet affleurement se trouve au sein d'un vaste champ de dykes de pegmatite qui contiennent tous de la minéralisation à haute teneur en lithium. Cette découverte est située à 22 km à l'est de la propriété Anatacau Ouest d'Exploration Brunswick le long d'un vaste couloir de déformation E-O qui encaisse les dykes connus de pegmatite enrichie en lithium dans la région. Cette structure traverse les deux propriétés, Anatacau et Anatacau Ouest, sur une distance totale de 15,5 km qui n'a jamais été explorée pour le lithium. La minéralisation varie entre 5 % et 50 % de spodumène réparti dans la

pegmatite, avec du quartz, des feldspaths et de la muscovite accessoire. Les cristaux de spodumène gris pâle peuvent atteindre 20 cm de longueur.

Jusqu'à présent, Exploration Brunswick prélevé plus de 19 échantillons choisis en surface sur l'ensemble de l'indice Anaïs, qui ont tous livré des teneurs élevées variant de 1,2 à 3,8 %  $\text{Li}_2\text{O}$ . La plupart des échantillons présentent des teneurs de plus de 2 %  $\text{Li}_2\text{O}$  et les teneurs les plus élevées (>3 %  $\text{Li}_2\text{O}$ ) proviennent de bandes massives riches en spodumène au sein du dyke principal.

#### Programme d'échantillonnage de till à Anatacau Ouest

Au cours de l'été 2024, la Société a réalisé une campagne d'échantillonnage de till très espacé sur son projet Anatacau Ouest. Sur un total de 24 échantillons prélevés, quatre échantillons dispersés ont retourné des comptes de grains de spodumène très significatifs (1 226; 914; 47; 37) dans la fraction grossière tamisée dans la fraction <2 mm et normalisée à 10 kg.

Ces résultats de till à fort contenu en grain de spodumène démontrent qu'un important corridor minéralisé s'étend plus à l'est sur les concessions d'Exploration Brunswick et qu'il existe donc un fort potentiel pour de nouvelles découvertes de dykes de spodumène proches de la surface en amont glaciaire. Avec la nouvelle interprétation magnétique du drone, nous pensons que les trois forages effectués en 2023 à l'est, qui n'ont donné que des valeurs anormales de lithium, étaient situés plus au nord et à l'extérieur du principal corridor minéralisé.

#### Forage sur le projet Mirage

Le 7 septembre 2023, la Société a annoncé le début d'un programme de forage sur le projet Mirage afin de vérifier la continuité et la largeur des six plus grands dykes de pegmatite à spodumène découverts à ce jour sur la propriété (voir le communiqué de presse du 21 août 2023) sur une longueur cumulative totale de 2 500 m.

De plus, la Société a annoncé que plusieurs nouveaux affleurements ont été identifiés dans le champ de dykes existant, présentant des caractéristiques similaires aux dykes connus en ce qui concerne la minéralogie, la concentration de spodumène et la grande taille des cristaux.

La découverte additionnelle d'un nouveau dyke à 3 km nord-est renforce la prospectivité de Mirage pour le lithium. Ce dyke a une longueur apparente d'au moins 175 m. De plus, d'autres blocs de pegmatite minéralisés en spodumène ont été trouvés à près de 2 km à l'ouest du train de blocs principal, ce qui suggère l'existence de sources supplémentaires plus à l'ouest.

Dans des communiqués de presse publiés le 4 décembre et le 19 décembre 2023 et le 18 janvier 2024, Exploration Brunswick a annoncé les résultats de la campagne de forage sur le projet Mirage.

#### Faits saillants :

- Intersection à plus haute teneur de 3,28 %  $\text{Li}_2\text{O}$  sur 10,6 m dans le sondage MR-23-26 à une profondeur verticale de 50 m.
- Intersection à faible profondeur de 2,92 %  $\text{Li}_2\text{O}$  sur 14,0 m dans le sondage MR-23-19 à une profondeur verticale de 46 m.
- 2,88 % sur 13,4 m dans le sondage MR-23-16 à une profondeur verticale de 86 m.
- MR-4 a été suivi par forage sur une étendue latérale de 600 m et est ouvert au nord-est et en profondeur.
- Intervalles à haute teneur de 2,57 % sur 25,8 m dans le sondage MR-23-02, incluant 14,2 m à 3,08 %  $\text{Li}_2\text{O}$  à une profondeur verticale de 28 m au sein du dyke MR-1 dans la zone Nord.
- Large intervalle de 50,6 m à 1,06 %  $\text{Li}_2\text{O}$  dans le sondage MR-23-07 au sein du dyke MR-3 situé dans la zone Centrale, à une faible profondeur verticale de 22 m.
- Intervalle à haute teneur dans le sondage MR-23-14 : 16,2 m à 2,75 %  $\text{Li}_2\text{O}$  incluant 9,5 m à 3,30 %  $\text{Li}_2\text{O}$  à une profondeur verticale de 40 m au sein du dyke MR-4 dans la zone Sud.

- MR-23-28 a recoupé de la minéralisation à haute teneur, à 1,80 %  $\text{Li}_2\text{O}$  sur 37,2 m à partir de la surface dans le dyke MR-6 nouvellement découvert et situé à 500 m au nord-est du dyke MR-3.
- Indications d'un empilement potentiel de dykes dans la zone Centrale où le sondage MR-23-35 a recoupé 11,5 m à une teneur de 1,1 %  $\text{Li}_2\text{O}$ , environ 100 m au sud du dyke MR-3 dans le nouveau dyke MR-5.
- Le sondage MR-23-33 a recoupé, à l'aveugle, plus de 9 dykes empilés sur une longueur dans l'axe de forage d'environ 95 m, dont l'épaisseur variait entre 0,8 et 7,3 m chacun.
- Seulement 60 % des affleurements de pegmatite ont été forés; d'autres cibles de forage seront testées en hiver 2024.
- Dans le cadre du premier programme de forage, 5 des 6 dykes présentent une minéralisation continue à haute teneur (1,5+ %  $\text{Li}_2\text{O}$ ) sur une épaisseur significative (10+ m), tous regroupés au sein d'un essaim de dykes d'environ 2 km x 2 km.

Cette campagne a vérifié à faible profondeur (moins de 150 m de profondeur verticale) les dykes de pegmatite cartographiés en surface afin d'établir leur géométrie et leur orientation. Trente-six trous de forage au diamant ont été complétés pour un total de 5 090 m forés. Trente-trois des sondages forés lors de cette campagne ont recoupé des pegmatites minéralisées.

Les dykes de pegmatite minéralisée découverts sur le projet Mirage sont répartis en trois corridors majeurs suivant un axe NE-SO, soit les zones Nord, Centrale et Sud, dans un secteur de 2 km par 2 km. Les dykes minéralisés sont massifs, très grossièrement grenus, avec une minéralogie caractérisée par la présence de quartz, feldspath blanc, avec un peu de muscovite et de tourmaline noire, de spodumène gris clair et des traces de béryl. La minéralisation en spodumène, toujours décimétrique, atteint souvent jusqu'à 50 % du contenu minéralogique modal.

Le dyke de pegmatite MR-3 recoupé dans la zone Centrale montre des épaisseurs apparentes significatives, atteignant 50,6 m à 1,06 %  $\text{Li}_2\text{O}$  (MR-23-07) avec un pendage modéré d'environ 50 degrés vers le sud, de telle sorte que l'épaisseur réelle est estimée à 95 % dans tous les sondages présentés. Le dyke principal dans la zone Centrale est orienté au nord-est et atteint la surface où il peut être suivi de façon continue sur plus de 400 m, avec une épaisseur continue de plus de 40 m et une teneur moyenne d'environ 1,00 %. Jusqu'à présent, le dyke principal dans la zone Centrale est défini par six sondages (MR-23-05 à 07 et MR-23-09 à 12) et reste ouvert dans toutes les directions.

Un second dyke non cartographié en surface (MR-3A) a été identifié dans le sondage MR-23-08, ce qui marque la première découverte à l'aveugle d'un dyke de pegmatite à Mirage. Le sondage n'a intercepté que partiellement la marge du dyke et n'est pas représentatif des teneurs ou de la largeur du dyke MR-3A.

Quatre sondages peu profonds ont été forés dans la zone Nord (MR-23-01 à MR-23-04). Tous les sondages ont recoupé deux dykes de pegmatite à spodumène, MR-1 et MR-2. Deux sondages, MR-23-01 et MR-23-02, ont livré des intervalles à haute teneur : 24,5 m à 2,18 %  $\text{Li}_2\text{O}$  et 25,8 m à 2,57 %  $\text{Li}_2\text{O}$ , respectivement; Le dyke MR-1 semble avoir un pendage vers le nord, et l'épaisseur réelle est estimée à 90 % de la longueur dans l'axe de forage. Les deux dykes restent ouverts dans toutes les directions.

Les résultats préliminaires en provenance de la zone Sud, tous provenant du dyke de pegmatite MR-4, montrent aussi une minéralisation significative à haute teneur. Le dyke a été suivi en continu par forage sur plus de 750 m avec un pendage modéré de 45 degrés vers le sud. Neuf des dix sondages forés sur le dyke MR-4 ont recoupé de la pegmatite à spodumène à haute teneur (>2,0 %  $\text{Li}_2\text{O}$ ) montrant une excellente continuité des teneurs et de l'épaisseur. L'épaisseur réelle est estimée à 95 % de la longueur dans l'axe de forage. Le dyke MR-4 a maintenant été défini de la surface jusqu'à moins de 100 m de profondeur verticale et sur une étendue latérale de plus de 600 m. Le dyke suit un contact stratigraphique entre métasédiments et metabasaltes, et est modérément incliné vers le sud-est à un angle de 45 degrés. La projection en surface du dyke est caractérisée par une étroite dépression topographique et affleure sur une partie de son étendue latérale. Les forages MR-23-21 et 22-23

(aucune intersection de pegmatite dans ce dernier), tous deux implantés à l'extrémité sud-ouest du programme en cours, n'ont pas recoupé de dyke au contact suggérant un pincement potentiel du dyke MR-4 dans cette zone. Cependant, la présence d'un dyke étroit minéralisé dans le metabasalte indique que la zone Sud demeure ouverte au sud-ouest. Le dyke MR-4 demeure ouvert au nord-est et en profondeur.

Deux sondages (MR-23-23 et -24), situés à 350 m au sud de l'affleurement de découverte de la pegmatite MR-4, ont testé l'extension en profondeur près de l'extrémité sud-ouest mais n'ont pas atteint le contact stratigraphique. Les deux trous ont été arrêtés avant d'atteindre leur cible vers la fin de la saison de forage d'automne pour permettre l'achèvement du programme et seront prolongés au cours de la campagne de forage de l'hiver 2024 à Mirage.

Le 18 janvier 2024, la Société a reçu du laboratoire le dernier lot de résultats analytiques pour 10 sondages de son premier programme de forage à Mirage. Les intersections publiées confirment la découverte de plusieurs nouvelles minéralisations en lithium dans des pegmatites à spodumène dans la zone Centrale. Parmi celles-ci, MR-6 et MR-5 sont décrites ci-dessous.

#### Dyke MR-6 :

Le dyke MR-6 à haute teneur est défini par trois sondages forés en éventail qui ont livré des intervalles de 1,80 %  $\text{Li}_2\text{O}$  sur 37,2 m (MR-23-28), 1,55 %  $\text{Li}_2\text{O}$  sur 32,2 m (MR-23-29), 1,75 %  $\text{Li}_2\text{O}$  sur 24,6 m (MR-23-30). Comme tous les sondages ont débuté dans la pegmatite, l'épaisseur réelle du dyke n'est pas connue mais est présumée supérieure à 32 m. Le dyke atteint la surface et est interprété comme étant faiblement incliné à 15 degrés vers le sud-est. Jusqu'à maintenant, le dyke a été cartographié en surface sur une distance de 110 m et suivi dans l'axe du pendage sur plus de 100 m. Le dyke MR-6 est situé environ 500 mètres au nord-est et dans la continuité de MR-3, où la Société a annoncé plusieurs intersections de plus de 40 m de pegmatite minéralisée à des teneurs de plus de 1 %  $\text{Li}_2\text{O}$ . Toutefois, en raison des teneurs nettement plus élevées et du pendage beaucoup plus faible, pour l'instant, il est présumé qu'il s'agit d'un dyke distinct. Aucun forage n'a été effectué entre les deux dykes et MR-6 reste ouvert dans toutes les directions.

#### Dyke MR-5 :

Le dyke MR-5 est situé environ 100 m au sud du dyke MR-3 et a livré des valeurs de 1,1 %  $\text{Li}_2\text{O}$  sur 11,5 m (MR-23-35) au sein d'une zone pegmatitique plus large de 22 m. L'épaisseur réelle est estimée à 95 % de la longueur dans l'axe de forage. Le sondage MR-23-35 a été foré en suivi du dyke recoupé dans le sondage MR-23-08 qui est présumé faiblement incliné à 25 degrés vers le sud-est. MR-5 n'affleure pas en surface et reste ouvert dans toutes les directions. La proximité de MR-5 du dyke MR-3 indique potentiellement que la structure serait favorable à de la superposition de dykes.

Au sud de MR-6, un corridor de déformation majeur orienté NE-SO traverse le projet Mirage. Au total, quatre sondages (MR-23-31, -32, -33, -36) ont été forés dans ce corridor. Contrairement aux autres sondages forés sur ce projet, les dykes à spodumène y sont plus étroits mais montrent de multiples empilements sur de plus grandes épaisseurs et conservent leur caractère à haute teneur.

Les sondages MR-23-31 et -32 étaient planifiés pour vérifier quatre petits affleurements de pegmatite à spodumène cartographiés en 2023. Les deux sondages ont recoupé six intervalles semi-continus de petits (<10 m) dykes de pegmatite à spodumène superposés, faiblement inclinés à 30 degrés vers le sud-est, sur environ 40 m à une profondeur verticale de 40 et 60 m respectivement dans les sondages MR-23-31 et MR-23-32. Ces dykes sont situés à proximité du contact entre metabasaltes et métasédiments et le recoupent à un angle élevé; les dykes restent tous ouverts dans toutes les directions. L'intervalle le plus significatif a livré des valeurs de 1,50 %  $\text{Li}_2\text{O}$  sur 5,3 m et de 1,13 %  $\text{Li}_2\text{O}$  sur 4,2 m dans le sondage MR-23-31, respectivement à 23 m et 33 m de profondeur verticale à partir de la surface.

Dans la partie sud-est de la zone Centrale, au sud des sondages MR-23-31 et -32, les sondages MR-23-33 et MR-23-36 ont été forés à l'aveugle et ont recoupé une série d'intervalles de pegmatite, principalement encaissés dans des metabasaltes. MR-23-33 a rencontré plus de 9 intervalles distincts de dykes de pegmatite à spodumène (<10 m) de 140,2 à 234,9 m le long du trou, avant d'être arrêté à 240 m. L'essaïm de dykes de pegmatite représentait environ 32 % de l'intervalle de 95 m. Une minéralisation et des résultats similaires ont été observés dans le sondage MR-23-36, situé à 150 m latéralement vers l'ouest.

## **PROGRAMMES DE FORAGE 2024**

### *Campagne de l'hiver 2024 à Mirage*

Le 22 janvier 2024, la Société a annoncé le début de la campagne de l'hiver 2024 à Mirage, ciblant les extensions des dykes de pegmatite connus (MR-1 à MR-6) et de nouveaux affleurements potentiels qui restent à évaluer par forage. La campagne a été opérée depuis un nouveau camp situé le long de la route Transtaïga et devait s'échelonner sur une période d'environ trois mois.

L'objectif principal du programme était de démontrer le potentiel de haut tonnage en espaçant les trous de forage là où la Société a précédemment obtenu des valeurs de lithium de haute teneur sur des épaisseurs significatives. Les forages prévus étaient répartis sur les 2,8 km d'étendue latérale connue afin de tester l'ensemble de l'essaïm de dykes de pegmatite contenant du spodumène. Le programme a également permis d'étudier l'ensemble de la disposition géologique de l'essaïm de dykes jusqu'à une profondeur verticale de 250 m.

Le 25 avril 2024, le 8 mai 2024 et le 4 juin 2024, la Société a publié des résultats d'analyse de la campagne de l'hiver 2024 à Mirage.

Les faits saillants de la campagne de l'hiver 2024 à Mirage comprennent :

- 1,59 % Li<sub>2</sub>O sur 58,1 m dans le sondage MR-23-49 qui commence à la surface et qui prolonge le dyke subhorizontal MR-6 sur 80 m supplémentaires vers le sud.
- Indication d'un empilement significatif de dykes avec une intersection de 1,71 % Li<sub>2</sub>O sur 31,6 m, dont 14,0 m à 2,32 % Li<sub>2</sub>O dans le sondage MR-23-60 à une profondeur verticale de 60 m, situé à 300 m à l'est de MR-6.
- Plusieurs autres intersections significatives près de la surface dans le sondage MR-24-60 incluent 1,03 % Li<sub>2</sub>O sur 18,4 m à une profondeur verticale de 11 m, et 0,93 % Li<sub>2</sub>O sur 12 m. À ce jour, quatre dykes majeurs ont été interceptés dans ce sondage et tous restent ouverts dans toutes les directions.
- 1,55 % Li<sub>2</sub>O sur 93,45 m dans le sondage MR-24-62, commençant à la surface et qui prolonge le dyke MR-6 à pendage subhorizontal sur 80 m supplémentaires vers le sud-ouest.
- Le dyke MR-6 a également été prolongé de 135 m au nord de MR-24-62 où la Société a recoupé 1,05 % Li<sub>2</sub>O sur 34,05 m dans le sondage MR-24-65.
- Nouveau dyke MR-8 confirmé dans la zone Nord avec 1,27 % Li<sub>2</sub>O sur 18,6 m dans le sondage MR-24-43 et 1,42 % Li<sub>2</sub>O sur 11,5 m dans le sondage MR-24-55.
- Un nouveau sondage d'exploration situé à environ 800 m au nord-est de MR-6 a recoupé des valeurs anormales en lithium dans le forage MR-24-53 dans une zone de dykes empilés. Ce sondage permet Exploration Brunswick d'étendre le corridor central de dykes prospectifs en direction d'un affleurement de pegmatite à spodumène situé à 3,5 km au nord-est.
- Nouvel intervalle sur le dyke MR-6 avec 1,64 % Li<sub>2</sub>O sur 69,3 m dans le sondage MR-24-61 et 1,17 % Li<sub>2</sub>O sur 28,3 m dans le sondage MR-24-50, tous deux à partir de la surface.
- Nouveau dyke MR-9, situé à environ 600 m au nord-est de MR-6, avec 1,07 % Li<sub>2</sub>O sur 14,4 m dans le sondage MR-24-45 et 2,00 % Li<sub>2</sub>O sur 4 m dans le sondage MR-24-51, maintenant tracé par forage sur plus de 400 m.
- D'autres indications d'un empilement significatif de dykes se trouvent à 350 m au sud-est de MR-6 où le forage MR-24-59 a recoupé plusieurs dykes de pegmatite minéralisés qui restent tous ouverts dans toutes les directions.

**Tableau 1 : Résultats de la campagne de l'hiver 2024 à Mirage**

| Sondage        | De<br>(m) | À<br>(m) | Longueur<br>(m) | Li <sub>2</sub> O<br>(%) | Ta <sub>2</sub> O <sub>5</sub><br>(ppm) |
|----------------|-----------|----------|-----------------|--------------------------|---|
| MR-24-38       | 71,5      | 72,5     | 1,0             | 1,35                     | 149,6                                   |
| MR-24-39       | 18,8      | 22,6     | 3,9             | 0,51                     | 183,9                                   |
| <i>et</i>      | 51,9      | 58,3     | 6,4             | 1,38                     | 146,4                                   |
| <i>et</i>      | 128,0     | 131,3    | 3,3             | 1,33                     | 202,0                                   |
| MR-24-40       | 10,1      | 10,8     | 0,7             | 0,96                     | 145,0                                   |
| <i>et</i>      | 78,1      | 83,9     | 5,8             | 0,63                     | 207,0                                   |
| MR-24-41       | 126,5     | 126,9    | 0,4             | 3,39                     | 283,0                                   |
| MR-24-43       | 9,9       | 28,5     | 18,6            | 1,27                     | 81,0                                    |
| <i>et</i>      | 84,0      | 86,7     | 2,8             | 0,99                     | 101,0                                   |
| MR-24-44B      | 14,4      | 31,0     | 16,6            | 0,95                     | 81,4                                    |
| MR-24-45       | 119,0     | 133,4    | 14,4            | 1,07                     | 96,0                                    |
| <i>et</i>      | 161,0     | 162,9    | 1,8             | 0,96                     | 171,0                                   |
| MR-24-46       | 35,4      | 52,0     | 16,6            | 0,87                     | 97,0                                    |
| MR-24-47       | 143,7     | 145,0    | 1,3             | 1,12                     | 143,0                                   |
| <i>et</i>      | 200,0     | 209,1    | 9,1             | 1,11                     | 146,0                                   |
| <i>et</i>      | 236,2     | 239,3    | 3,1             | 0,82                     | 143,0                                   |
| <i>et</i>      | 274,5     | 278,1    | 3,6             | 0,85                     | 105,0                                   |
| MR-24-48       | 43,0      | 61,5     | 18,5            | 0,80                     | 93,0                                    |
| MR-24-49       | 6,6       | 64,5     | 58,1            | 1,59                     | 142,0                                   |
| <i>et</i>      | 69,8      | 72,0     | 2,2             | 1,19                     | 122,0                                   |
| MR-24-50       | 7,8       | 36,0     | 28,3            | 1,17                     | 148,0                                   |
| <i>et</i>      | 51,0      | 53,4     | 2,4             | 1,42                     | 151,0                                   |
| MR-24-51       | 109,0     | 113,0    | 4,0             | 2,00                     | 174,0                                   |
| <i>et</i>      | 120,0     | 122,7    | 2,8             | 0,58                     | 200,0                                   |
| <i>et</i>      | 145,0     | 149,5    | 4,5             | 0,84                     | 122,0                                   |
| MR-24-52       | 102,5     | 103,5    | 1,0             | 2,15                     | 255,0                                   |
| MR-24-53       | 225,0     | 227,2    | 2,2             | 0,55                     | 143,0                                   |
| <i>et</i>      | 251,0     | 274,0    | 23,0            | 0,33                     | 95,0                                    |
| MR-24-54       | 66,6      | 71,4     | 4,8             | 1,10                     | 198,0                                   |
| MR-24-55       | 67,6      | 79,1     | 11,5            | 1,42                     | 166,0                                   |
| MR-24-56       | 49,1      | 59,0     | 10,0            | 0,32                     | 44,0                                    |
| MR-24-57       | 54,0      | 60,5     | 6,5             | 0,84                     | 88,0                                    |
| MR-24-58       | 90,0      | 91,0     | 1,0             | 1,25                     | 109,0                                   |
| <i>et</i>      | 261,1     | 262,0    | 1,0             | 0,79                     | 269,0                                   |
| MR-24-59       | 152,6     | 155,0    | 2,5             | 2,27                     | 273,0                                   |
| <i>et</i>      | 172,0     | 177,0    | 5,0             | 1,43                     | 213,0                                   |
| <i>et</i>      | 246,1     | 250,9    | 4,8             | 1,77                     | 195,0                                   |
| <i>et</i>      | 256,5     | 259,4    | 2,9             | 0,70                     | 132,0                                   |
| <i>et</i>      | 298,7     | 300,5    | 1,8             | 1,27                     | 177,0                                   |
| <i>et</i>      | 308,2     | 311,3    | 3,1             | 1,47                     | 166,0                                   |
| <i>et</i>      | 314,2     | 340,9    | 26,7            | 0,75                     | 93,0                                    |
| MR-24-60       | 17,6      | 36,0     | 18,4            | 1,03                     | 189,0                                   |
| <i>et</i>      | 39,3      | 50,8     | 11,6            | 0,66                     | 154,0                                   |
| <i>et</i>      | 66,6      | 67,3     | 0,8             | 0,87                     | 271,0                                   |
| <i>et</i>      | 76,0      | 88,0     | 12,0            | 0,93                     | 154,0                                   |
| <i>et</i>      | 93,4      | 125,0    | 31,6            | 1,71                     | 240,0                                   |
| <i>inquant</i> | 111,0     | 125,0    | 14,0            | 2,32                     | 290,0                                   |
| <i>et</i>      | 145,1     | 147,0    | 1,9             | 0,44                     | 219,0                                   |
| <i>et</i>      | 183,0     | 184,4    | 1,4             | 0,72                     | 209,0                                   |
| <i>et</i>      | 325,8     | 326,8    | 1,0             | 0,82                     | 274,0                                   |
| <i>et</i>      | 342,2     | 344,0    | 1,8             | 1,13                     | 139,0                                   |
| MR-24-61       | 7,0       | 76,3     | 69,3            | 1,64                     | 147,0                                   |
| MR-24-62       | 6,4       | 99,8     | 93,5            | 1,55                     | 160,0                                   |

|          |       |       |      |      |       |
|----------|-------|-------|------|------|-------|
| MR-24-64 | 55,5  | 78,3  | 22,9 | S.O. | 222,5 |
| MR-24-65 | 44,4  | 78,5  | 34,1 | 1,05 | 125,0 |
| MR-24-66 | 146,0 | 165,0 | 19,0 | 0,62 | 127,0 |
| et       | 190,6 | 191,0 | 0,4  | 1,68 | 233,8 |
| et       | 235,0 | 236,0 | 1,0  | 1,18 | 275,0 |
| et       | 253,2 | 259,7 | 6,5  | 1,02 | 173,0 |
| et       | 281,6 | 282,7 | 1,1  | 1,09 | 317,5 |
| MR-24-67 | 32,0  | 35,0  | 3,0  | 0,39 | 308,0 |
| MR-24-69 | 57,9  | 70,4  | 12,5 | S.O. | 171,0 |

Les nouvelles découvertes dans la zone MR-24-60 étendent de manière significative le potentiel de la zone Centrale sur 300 m supplémentaires au nord-est du dyke MR-6. Ce secteur a fait l'objet de très peu de travaux d'exploration, un seul trou ayant été foré à ce jour, et toutes les pegmatites, y compris les quatre plus grandes, restent ouvertes dans toutes les directions. Ces quatre pegmatites sont proches de la surface et présentent une minéralogie similaire à celle du dyke MR-6. MR-24-57 augmente considérablement le potentiel d'exploration de la zone Nord avec la découverte d'un nouveau dyke qui a livré 0,84 % de  $\text{Li}_2\text{O}$  sur 6,5 m où il demeure ouvert dans toutes les directions.

Les derniers résultats confirment un épaississement du dyke MR-6 vers le sud-ouest dans le MR-24-62 où le forage a intercepté 93,45 m à 1,55 %  $\text{Li}_2\text{O}$ . Ces résultats confirment la présence du dyke MR-6 40 m plus au sud-ouest avec 1,64 %  $\text{Li}_2\text{O}$  sur 69,3 m, à partir de la surface, dans le sondage MR-24-61. Le dyke reste ouvert au nord-est et au sud-ouest où il présente une minéralisation en spodumène plus grossière et plus répandue qui est plus épaisse que dans les autres portions du dyke. Le dyke MR-6 s'étend vers le nord-ouest sur plus de 400 m avec 19 m à 0,62 %  $\text{Li}_2\text{O}$  recoupés dans le sondage MR-24-66. Dans cette région, le dyke MR-6 semble être plus hétérogène avec une minéralogie changeante et une concentration en spodumène très variable.

Plus au sud-est, le sondage MR-24-50 prolonge le dyke MR-6 de 40 m avec 28,3 m à 1,17 %  $\text{Li}_2\text{O}$ . Le dyke est ouvert vers le sud-est où il conserve son très faible pendage. Il semblerait que le dyke change en forme de feuilletés vers les sondages MR-24-31 et 32, mais d'autres forages seront nécessaires pour confirmer cette interprétation.

Il est possible de prolonger MR-6 de 350 m vers l'ouest, où il demeure ouvert en direction du dyke MR-3. Le dyke MR-3 démontre des épaisseurs apparentes significatives, atteignant 50,6 m à 1,06 %  $\text{Li}_2\text{O}$  (voir le communiqué du 4 décembre 2023) avec un pendage modéré d'environ 50 degrés vers le sud, de telle sorte que l'épaisseur réelle est estimée à 95 % dans tous les sondages présentés. MR-3 est orienté au nord-est et atteint la surface où il peut être suivi de façon continue sur plus de 400 m, avec une épaisseur continue de plus de 40 m.

Le sondage MR-24-59, situé à 350 m à l'est de MR-6, montre des signes d'un important empilement de dykes. Au moins sept dykes ont été recoupés dans le sondage, avec des épaisseurs et des concentrations en spodumène variables, la plus grande zone mesurant 26,7 m de pegmatite minéralisée semi-continue. Ce nouveau système de dykes en feuilletés serait associé aux dykes à haute teneur recoupés près de la surface dans le sondage MR-24-60, situé à 250 m au nord-ouest (voir le communiqué de presse du 25 avril 2024).

Sur la base des résultats actuels et anticipés de cette campagne, la Société a préparé et planifié le programme estival à Mirage.

#### *Activités d'exploration estivales à Mirage*

Des travaux de prospection et de cartographie détaillée ont été réalisés par Exploration Brunswick en juin 2024. Les travaux ont été accompagnés d'un levé de till réalisé dans la traînée de blocs riches en spodumène et dans ses environs afin de mieux délimiter les sources potentielles et des cibles de forage. Plusieurs échantillons ont révélé la présence de cristaux de spodumène grossiers dans le till. Il est intéressant de noter que certains échantillons situés à l'extérieur de la traînée principale de blocs ont

également révélé un nombre important de grains de spodumène, ce qui indique la possibilité de nouvelles sources.

Cette campagne de prospection a également mis en évidence de nombreux nouveaux blocs rocheux contenant du spodumène. De manière significative, ces blocs ont été découverts à l'ouest et au sud-ouest de la principale traînée de blocs de spodumène précédemment identifiée en 2023. La taille (jusqu'à 200 mètres cubes) et l'angularité des blocs indiquent que leurs sources se trouvent à proximité et probablement en dehors de la minéralisation connue dans les zones Centrale et Sud. Combiné aux levés de till et à la géophysique réalisés à ce jour, la Société croit fermement que des minéralisations importantes restent à découvrir sur le projet Mirage.

En préparation du programme estival à Mirage, Exploration Brunswick a décidé d'élargir sa méthodologie d'analyse pour le projet Mirage. Les travaux réalisés jusqu'à présent indiquent que les pegmatites minéralisées présentent un large halo d'altération en lithium qui s'étend sur plusieurs douzaines de mètres dans la roche encaissante et qui s'enrichit rapidement à proximité de la minéralisation en lithium. Toute anomalie en lithium dans la roche hôte pourrait indiquer la présence de nouvelles pegmatites enfouies. Ainsi, dix sondages, dont deux qui ont recoupé de la minéralisation au début du sondage (MR-23-27 et MR-23-34) ainsi que huit autres qui n'ont pas recoupé de pegmatite (sondages MR-23-23, 24 et MR-24-37, 42, 63, 68, 70 et 71), ont été envoyés pour analyse géochimique. Deux autres sondages historiques, précédemment forés par Minière Osisko inc. en 2017, ont été également envoyés pour analyse. Cette nouvelle campagne d'échantillonnage a permis de confirmer la présence d'un halo d'altération en lithium dans l'extension au sud-ouest de MR-3.

De plus, un programme de till ciblé a été réalisé dans la traînée de blocs de 3 km afin de mieux définir les cibles de forage potentielles. Les résultats de cette campagne ont permis de confirmer la méthodologie basée sur les comptes de grains de spodumène, ainsi qu'une nouvelle traînée glaciaire à environ 500 m au nord-ouest des blocs.

Les résultats ont été intégrés dans le programme estival à Mirage qui visait également les dykes MR-3 et MR-6 et l'importante minéralisation en lithium recoupée dans le sondage MR-24-60 avoisinant.

Le 23 juillet 2024, la Société a annoncé le début du programme estival à Mirage, et les résultats ont été publiés dans les communiqués de presse du 8 octobre 2024 et du 9 janvier 2025. Ce programme de forage s'est terminé avec un total de 23 sondages pour 4 871 m. Depuis le début de 2024, Exploration Brunswick a foré environ 12 000 m pour découvrir, délimiter et étendre les dykes de pegmatites contenant du spodumène à Mirage.

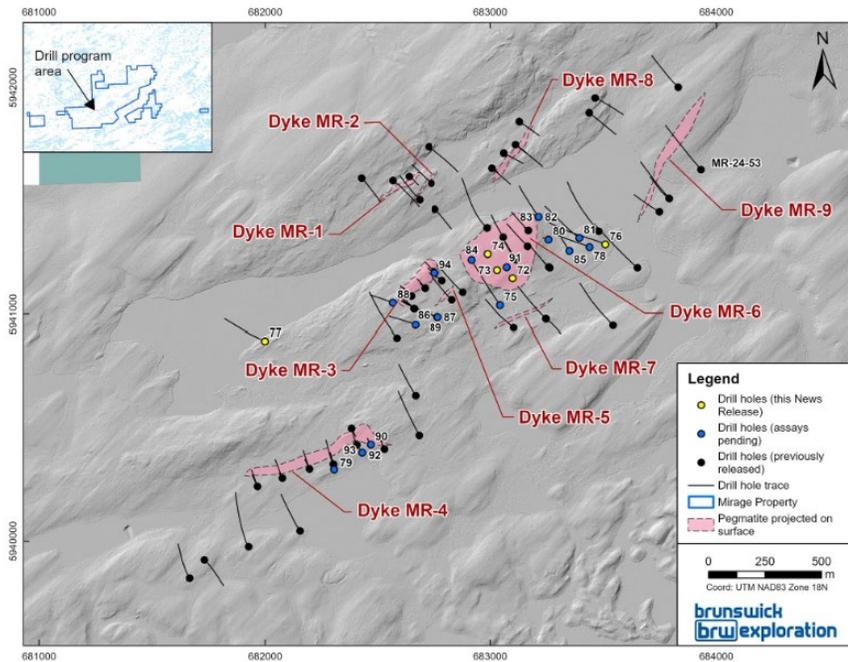
Ce programme était axé sur les dykes MR-6, MR-3 et MR-4 ainsi que sur de nouvelles cibles délimitées par le forage, la géophysique, la minéralogie, l'échantillonnage des tills et la prospection, et a continué à recouper des intervalles larges et bien minéralisés dans leur prolongement et en profondeur. Les faits saillants du programme estival à Mirage comprennent :

- Plusieurs nouvelles pegmatites de lithium ont été interceptées autour du dyke MR-6 dans la zone Centrale. Un empilement significatif de dykes a été observé à l'est et au nord du dyke MR-6. La minéralisation de la zone Centrale est maintenant identifiée dans plusieurs sondages qui s'étendent sur plus de 1 000 m d'étendue latérale.
- Plusieurs intervalles significatifs près de la surface prolongeant le dyke MR-6 avec 1,75 %  $\text{Li}_2\text{O}$  sur 40,4 m dans le sondage MR-24-73, 1,07 %  $\text{Li}_2\text{O}$  sur 24 m dans le sondage MR-24-74 et 1,25 %  $\text{Li}_2\text{O}$  sur 16 m dans le sondage MR-24-72.
- Trois nouveaux dykes empilés ont été confirmés à 250 m à l'est de MR-6 avec 1,25 %  $\text{Li}_2\text{O}$  sur 26 m, 1,49 %  $\text{Li}_2\text{O}$  sur 26,2 m et 1,93 %  $\text{Li}_2\text{O}$  sur 22,35 m dans le sondage MR-24-76.
- 37 m à 1,14 %  $\text{Li}_2\text{O}$  dans le sondage MR-24-87 et 1,15 %  $\text{Li}_2\text{O}$  sur 23 m dans le sondage MR-24-89 prolongeant la minéralisation du dyke MR-3 en aval-pendage où elle reste ouverte.
- Nouvel intervalle sur le dyke MR-6 avec 1,74 %  $\text{Li}_2\text{O}$  sur 19,7 m dans le sondage MR-24-84 et 0,93 %  $\text{Li}_2\text{O}$  sur 13,5 m dans le sondage MR-24-75 prolongeant le dyke vers le nord-ouest.
- De nouveaux intervalles multiples dans la zone de dykes empilés à l'est du dyke MR-6

avec 1,39 %  $\text{Li}_2\text{O}$  sur 12,9 m et 1,99 %  $\text{Li}_2\text{O}$  sur 10 m dans le sondage MR-24-78, 1,32 %  $\text{Li}_2\text{O}$  sur 16,1 m dans le sondage MR-24-80 et 1,61 %  $\text{Li}_2\text{O}$  sur 9,9 m dans le sondage MR-24-85.

- Le sondage MR-24-91, réalisé en vue de l'obtention de résultats métallurgiques à venir, confirme l'existence d'une minéralisation épaisse et continue près de la surface à MR-6, avec 56 m à 1,40 %  $\text{Li}_2\text{O}$ .

**Figure 2 : Carte de surface du projet Mirage**



**Tableau 2 : Résultats de la campagne de l'été 2024 à Mirage**

| Sondage         | De (m)       | À (m)        | Longueur (m) | $\text{Li}_2\text{O}$ (%) | $\text{Ta}_2\text{O}_5$ (ppm) |
|-----------------|--------------|--------------|--------------|---------------------------|-------------------------------|
| MR-24-72        | 3,4          | 5,2          | 1,8          | 1,05                      | 223,0                         |
| <i>et</i>       | <b>21,5</b>  | <b>37,5</b>  | <b>15,9</b>  | <b>1,25</b>               | <b>254,6</b>                  |
| <i>incluant</i> | <b>24,4</b>  | <b>28,0</b>  | <b>3,6</b>   | <b>2,12</b>               | <b>310,0</b>                  |
| <i>et</i>       | 43,7         | 49,0         | 5,3          | 1,75                      | 196,7                         |
| <i>et</i>       | 55,9         | 57,7         | 1,8          | 2,15                      | 280,6                         |
| <i>et</i>       | 60,8         | 61,3         | 0,5          | 2,09                      | 272,3                         |
| <i>et</i>       | 62,5         | 65,9         | 3,4          | 1,71                      | 211,2                         |
| <i>et</i>       | <b>70,2</b>  | <b>82,0</b>  | <b>11,8</b>  | <b>1,94</b>               | <b>166,7</b>                  |
| <i>incluant</i> | <b>73,0</b>  | <b>80,0</b>  | <b>7,0</b>   | <b>2,62</b>               | <b>198,9</b>                  |
| <i>et</i>       | <b>114,2</b> | <b>132,0</b> | <b>17,8</b>  | <b>1,42</b>               | <b>110,1</b>                  |
| <i>et</i>       | 154,1        | 158,2        | 4,1          | 1,20                      | 131,1                         |
| <b>MR-24-73</b> | <b>88,2</b>  | <b>128,6</b> | <b>40,4</b>  | <b>1,75</b>               | <b>153,6</b>                  |
| <i>incluant</i> | <b>109,0</b> | <b>116,0</b> | <b>7,0</b>   | <b>2,34</b>               | <b>135,9</b>                  |
| <i>et</i>       | 165,0        | 172,0        | 7,0          | 1,40                      | 154,1                         |
| <b>MR-24-74</b> | <b>111,5</b> | <b>135,5</b> | <b>24,0</b>  | <b>1,07</b>               | <b>125,1</b>                  |
| MR-24-75        | 21,6         | 23,8         | 2,2          | 0,59                      | 190,4                         |
| <i>et</i>       | 78,6         | 82,0         | 3,5          | 0,65                      | 235,9                         |
| <i>et</i>       | 131,7        | 138,1        | 6,4          | 1,53                      | 133,0                         |
| <i>et</i>       | <b>226,6</b> | <b>240,0</b> | <b>13,5</b>  | <b>0,93</b>               | <b>93,8</b>                   |
| <i>et</i>       | 252,8        | 254,3        | 1,5          | 1,74                      | 441,3                         |
| <i>et</i>       | 264,0        | 268,6        | 4,6          | 1,87                      | 277,3                         |
| MR-24-76        | 57,0         | 58,7         | 1,7          | 1,66                      | 233,2                         |

|                 |              |              |             |             |              |
|-----------------|--------------|--------------|-------------|-------------|--------------|
| <i>et</i>       | 83,7         | 91,9         | 8,2         | 1,38        | 293,9        |
| <b>et</b>       | <b>125,0</b> | <b>151,0</b> | <b>26,0</b> | <b>1,25</b> | <b>328,1</b> |
| <i>et</i>       | 162,7        | 164,3        | 1,6         | 1,53        | 262,5        |
| <b>et</b>       | <b>179,1</b> | <b>205,3</b> | <b>26,2</b> | <b>1,49</b> | <b>248,3</b> |
| <i>incluant</i> | 189,0        | 195,6        | 6,6         | 2,24        | 416,1        |
| <i>et</i>       | 215,6        | 220,7        | 5,1         | 1,12        | 231,6        |
| <i>et</i>       | 258,0        | 260,9        | 2,9         | 0,64        | 239,9        |
| <b>et</b>       | <b>294,7</b> | <b>317,0</b> | <b>22,4</b> | <b>1,93</b> | <b>492,0</b> |
| <b>incluant</b> | <b>295,7</b> | <b>306,6</b> | <b>10,9</b> | <b>3,09</b> | <b>663,1</b> |
| MR-24-77        | 60,5         | 62,5         | 2,0         | 0,01        | 669,3        |
| MR-24-78        | 49,0         | 52,1         | 3,1         | 1,74        | 670,1        |
| <b>et</b>       | <b>72,7</b>  | <b>85,6</b>  | <b>12,9</b> | <b>1,39</b> | <b>233,0</b> |
| <i>et</i>       | 103,9        | 110,2        | 6,4         | 0,96        | 189,1        |
| <i>et</i>       | 139,5        | 146,3        | 6,8         | 1,10        | 228,7        |
| <i>et</i>       | 178,8        | 180,4        | 1,6         | 1,26        | 209,2        |
| <i>et</i>       | 271,7        | 279,3        | 7,7         | 1,77        | 233,7        |
| <b>et</b>       | <b>294,1</b> | <b>304,1</b> | <b>10,0</b> | <b>1,99</b> | <b>221,3</b> |
| <i>et</i>       | 309,7        | 310,3        | 0,6         | 1,07        | 99,3         |
| <i>et</i>       | 315,7        | 321,3        | 5,7         | 1,67        | 143,6        |
| MR-24-80        | 114,0        | 120,0        | 6,0         | 0,52        | 237,0        |
| <i>et</i>       | 146,6        | 149,8        | 3,2         | 0,99        | 184,3        |
| <b>et</b>       | <b>157,8</b> | <b>173,9</b> | <b>16,1</b> | <b>1,32</b> | <b>188,8</b> |
| <i>et</i>       | 182,1        | 185,4        | 3,3         | 1,18        | 326,5        |
| MR-24-81        | 70,5         | 77,1         | 6,6         | 1,04        | 154,5        |
| <i>et</i>       | 82,5         | 89,1         | 6,6         | 1,09        | 210,5        |
| <i>et</i>       | 186,5        | 188,2        | 1,8         | 0,75        | 161,9        |
| <i>et</i>       | 212,9        | 222,6        | 9,8         | 1,33        | 153,3        |
| MR-24-82        | 3,8          | 4,1          | 0,3         | 0,84        | 203,9        |
| <i>et</i>       | 166,8        | 170,3        | 3,5         | 0,70        | 195,0        |
| MR-24-83        | 161,2        | 161,5        | 0,4         | 0,02        | 512,9        |
| <i>et</i>       | 173,8        | 174,4        | 0,6         | 0,64        | 192,9        |
| MR-24-84        | 20,4         | 21,6         | 1,3         | 0,00        | 314,4        |
| <i>et</i>       | 157,8        | 160,4        | 2,6         | 1,14        | 119,1        |
| <b>et</b>       | <b>178,7</b> | <b>198,4</b> | <b>19,7</b> | <b>1,74</b> | <b>148,9</b> |
| <i>incluant</i> | 179,8        | 185,8        | 6,0         | 2,64        | 162,3        |
| MR-24-85        | 19,5         | 19,8         | 0,3         | 0,03        | 456,7        |
| <i>et</i>       | 33,4         | 33,7         | 0,3         | 0,05        | 363,9        |
| <i>et</i>       | 62,9         | 63,9         | 1,0         | 0,46        | 305,3        |
| <i>et</i>       | 72,3         | 76,5         | 4,3         | 1,36        | 285,5        |
| <i>et</i>       | 79,5         | 82,3         | 2,8         | 0,61        | 157,4        |
| <i>et</i>       | 141,1        | 141,9        | 0,8         | 0,43        | 255,2        |
| <i>et</i>       | 149,8        | 151,4        | 1,6         | 0,94        | 250,7        |
| <i>et</i>       | 152,3        | 153,2        | 0,9         | 0,59        | 211,9        |
| <i>et</i>       | 167,7        | 177,6        | 9,9         | 1,61        | 248,7        |
| <i>et</i>       | 185,4        | 188,2        | 2,8         | 1,45        | 246,4        |
| MR-24-86        | 161,5        | 162,9        | 1,5         | 0,06        | 812,1        |
| <i>et</i>       | 166,8        | 169,8        | 3,0         | 1,83        | 152,0        |
| <i>et</i>       | 173,5        | 175,5        | 2,0         | 0,97        | 70,2         |
| <i>et</i>       | 237,2        | 237,5        | 0,3         | 0,03        | 2252,9       |
| MR-24-87        | 137,9        | 142,9        | 5,0         | 1,49        | 104,8        |
| <b>et</b>       | <b>149,0</b> | <b>186,0</b> | <b>37,0</b> | <b>1,14</b> | <b>63,4</b>  |
| <i>incluant</i> | 157,0        | 163,0        | 6,0         | 2,38        | 69,6         |
| <i>et</i>       | 192,0        | 196,0        | 4,0         | 1,82        | 91,8         |
| <i>et</i>       | 201,2        | 202,2        | 1,0         | 0,85        | 174,6        |
| <b>MR-24-89</b> | <b>100,0</b> | <b>123,0</b> | <b>23,0</b> | <b>1,15</b> | <b>86,8</b>  |
| <b>MR-24-90</b> | <b>43,0</b>  | <b>53,8</b>  | <b>10,8</b> | <b>2,43</b> | <b>57,4</b>  |
| <b>MR-24-91</b> | <b>45,0</b>  | <b>101,0</b> | <b>56,0</b> | <b>1,41</b> | <b>130,5</b> |
| <b>MR-24-92</b> | <b>72,8</b>  | <b>86,9</b>  | <b>14,1</b> | <b>3,35</b> | <b>52,4</b>  |

|                 |             |             |             |             |             |
|-----------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>MR-24-93</b> | <b>82,4</b> | <b>92,2</b> | <b>9,9</b>  | <b>2,43</b> | <b>80,0</b> |
| <b>MR-24-94</b> | <b>4,2</b>  | <b>19,9</b> | <b>15,7</b> | <b>1,08</b> | <b>74,7</b> |

Cette campagne de forage s'est concentrée sur l'extension des dykes minéralisés reconnus lors des deux dernières campagnes de forage. Les sondages MR-24-72, MR-24-73 et MR-24-74 ont prolongé le dyke MR-6 de plus de 100 m vers l'ouest et vers le sud. Le dyke MR-6 a ainsi été tracé par forage sur une zone mesurant plus de 250 m par 250 m, avec une épaisseur moyenne de 60 m. Principalement identifiée en surface de 0 à 100 m à partir du sondage MR-24-28, elle plonge vers l'ouest jusqu'à 200 m de verticale. Le dyke MR-6 demeure ouvert à l'ouest et au nord. Des indications d'un empilement significatif ont été découvertes 35 m sous MR-6 où le sondage MR-24-73 a intercepté 17,75 m à 1,42 % Li<sub>2</sub>O et le forage MR-24-73 a recoupé 7 m à 1,40 % Li<sub>2</sub>O.

Le sondage MR-24-76 a élargi les trois principaux dykes minéralisés identifiés dans le sondage MR-24-60 (voir communiqué de presse du 25 avril 2024). Ce nouveau forage continue de recouper une large minéralisation à haute teneur similaire à celle observée jusqu'à présent. Pour l'instant, nous pensons qu'ils ne sont pas liés au dyke MR-6, même s'ils se trouvent à proximité du dyke, car ils semblent constituer une nouvelle géométrie de dykes empilés. Les dykes restent ouverts au nord, au sud et à l'est.

Enfin, le sondage MR-24-77, situé à environ 1 km à l'ouest-sud-ouest du dyke MR-6, a permis de découvrir un dyke de pegmatite à lithium-tantale jusqu'alors inconnu, mesurant environ deux mètres, près du début du sondage. Cette nouvelle intersection étend de façon significative le champ de pegmatite contenant du lithium de la zone Centrale, à l'ouest de MR-3. Cependant, le forage n'a pas permis d'expliquer l'anomalie gravimétrique ciblée. L'analyse du sondage a révélé une anomalie majeure en lithium dans les roches encaissantes sur toute sa longueur, indiquant la possibilité d'un dyke lithinifère potentiel à proximité. D'autres forages seront nécessaires pour développer tout le potentiel de cette nouvelle zone.

Les sondages MR-24-86, MR-24-87 et MR-24-89 ont prolongé le dyke MR-3 de 150 m vers le sud. MR-3 a maintenant été suivi en forage sur une superficie de 250 m par 250 m, avec une épaisseur moyenne de 25 m. Identifié en surface au nord, le dyke plonge vers le sud, où il reste ouvert, la dernière intersection en profondeur n'étant qu'à 125 m de profondeur verticale. Le sondage MR-24-87 montre un épaississement significatif de la pegmatite, où elle atteint une taille globale de 50 m. Cela est associé à un cœur plus large à plus haute teneur, comme en témoigne l'intersection de 37,0 m à 1,14 % Li<sub>2</sub>O.

Les sondages MR-24-75 et MR-24-84 ont augmenté l'étendue du dyke MR-6 de 100 m vers le sud-ouest. MR-6 a maintenant été suivi en forage sur une superficie de plus de 350 m par 350 m, avec une épaisseur moyenne de 30 m, bien que dans la zone centrale, l'épaisseur moyenne augmente à 50 m. MR-6 reste toujours ouvert au nord-ouest, de la surface jusqu'à une profondeur verticale de 170 m.

Les sondages MR-24-78, MR-24-81 et MR-24-85 ont été forés dans la zone de dykes empilés située immédiatement à l'est de MR-6. Ces nouveaux sondages continuent de confirmer le potentiel de cette zone avec de multiples minéralisations larges à haute teneur en lithium. Contenue dans une enveloppe de 250 m par 300 m, cette zone reste ouverte au nord, à l'est et au sud. D'autres forages sont nécessaires pour améliorer l'interprétation de la géométrie de chaque dyke dans cette zone.

#### Résultats métallurgiques sur le projet Mirage

Le 3 février 2025, la Société a publié les résultats métallurgiques préliminaires de la phase 1 des tests effectués sur des échantillons de carottes de forage provenant du projet Mirage. Les tests ont été effectués par SGS Canada Inc. à Lakefield en Ontario (« SGS »), comprenaient des tests de séparation de liquides lourds (« SLL ») et de séparation en milieu dense (« SMD »). Le programme a été réalisé sur un dyke minéralisé représentatif comprenant du matériel provenant de MR-6, MR-3, MR-4 et un seul dyke dans la zone de dykes empilés.

## Faits saillants :

- La possibilité d'obtenir le meilleur schéma de traitement de sa catégorie, consistant en un concassage suivi par SMD, sans avoir besoin de recourir à la flottation. Les projets présentant un schéma de traitement similaire ont constamment démontré des coûts d'exploitation de broyage inférieurs pour atteindre la teneur de concentré standard de l'industrie de 5,5 %  $\text{Li}_2\text{O}$ .
- Des récupérations préliminaires de 76 % produisant un concentré de spodumène de 5,5 %  $\text{Li}_2\text{O}$  pour les essais SLL et des récupérations de 68,4 % produisant un concentré de spodumène de 5,7 %  $\text{Li}_2\text{O}$  pour les essais SMD, tous deux testant une granulométrie grossière.
- Une faible concentration en fer à la fois dans les concentrés par SLL et SMD, indiquant un spodumène de haute qualité contenant peu d'impuretés. Les tests actuels ne suggèrent aucun élément délétère dans chacun des concentrés.
- De plus amples essais sont prévus en 2025 pour s'appuyer sur cette première série de résultats avec des possibilités d'augmenter les récupérations par SMD déjà identifiées.

Ce premier programme d'essais a été planifié, dirigé et réalisé avec le soutien de BBA Consultants (« BBA »). Les essais métallurgiques ont été réalisés par SGS en utilisant quatre intervalles composites représentatifs de carottes de forage (voir tableau 3). Ces intervalles ont été choisis en fonction de leur représentativité du projet Mirage à ce jour et ont été combinés pour former un échantillon composite principal sur lequel le programme de tests a été effectué.

**Tableau 3 : Intervalles composites sélectionnés**

| Dyke        | Sondage  | $\text{Li}_2\text{O}$<br>(%) | Longueur<br>(m) | Proportion |
|-------------|----------|------------------------------|-----------------|------------|
| MR-6        | MR-24-91 | 1,40                         | 56              | 42 %       |
| MR-3        | MR-24-94 | 1,10                         | 9,9             | 23 %       |
| MR-4        | MR-24-92 | 3,30                         | 14,1            | 21 %       |
| Dyke empilé | MR-24-76 | 3,09                         | 10,9            | 14 %       |

Après validation de la proportion et de la teneur de chaque intersection, le matériau a été mélangé et soumis à la caractérisation du composite maître et à la préparation de l'échantillon SLL. Aucune « dilution du minerai » avec des stériles n'a été appliquée dans ce programme d'essai de la phase 1.

Deux options de taille d'alimentation ont été préparées pour les tests SLL : 9,5 mm et 6,3 mm. Les deux échantillons ont été tamisés à 0,85 mm et la partie fine résultante a été éliminée pour améliorer l'efficacité du processus de séparation. Seule la partie grossière est soumise aux tests SLL ou SMD. La récupération de la fraction fine combinée aux résidus moyens du SMD est généralement obtenue par broyage, déschlammage et flottation et fait partie du schéma de traitement si des récupérations économiques ne peuvent pas être obtenues par l'enrichissement grossier seul, tel que le SMD.

D'après les résultats préliminaires de la méthode SLL (voir tableau 4), des taux de récupération plus élevés ont été observés lorsque le matériau était broyé à 6,3 mm. Cet échantillon a été sélectionné pour une évaluation plus poussée de la récupération du SMD uniquement, avec un objectif de teneur de concentré d'environ 5,5 % de  $\text{Li}_2\text{O}$ . Le test a été concluant et a permis d'obtenir un concentré d'une teneur supérieure à la moyenne de 5,7 % de  $\text{Li}_2\text{O}$  avec une récupération globale du lithium de 68,4 % à partir d'un échantillon d'alimentation ayant une teneur initiale de 1,59 %  $\text{Li}_2\text{O}$ . La concentration en fer a été évaluée à 0,65 %  $\text{Fe}_2\text{O}_3$  avec tous les éléments délétères bien en dessous des niveaux de pénalité.

**Tableau 4 : Résultats des tests SLL**

|        | <b>Teneur<br/>d'alimentation<br/>(% Li<sub>2</sub>O)</b> | <b>Teneur du<br/>concentré<br/>(% Li<sub>2</sub>O)</b> | <b>Récupération<br/>du Li (%)</b> |
|--------|--|--|-----------------------------------|
| 9,5 mm | 1,55   | 5,5  | 67,6                              |
|        |  | 6,0  | 57,0                              |
| 6,3 mm | 1,59   | 5,5  | 76,0                              |
|        |  | 6,0  | 69,8                              |

D'autres travaux sont prévus pour le projet Mirage afin de faire avancer le programme d'essais métallurgiques. La Société se concentrera sur la poursuite de l'exploration par forage afin de faire progresser le projet pour atteindre une première estimation des ressources minérales. Après cette étape, le programme d'essais métallurgiques sera complété par des essais sur des échantillons représentatifs du matériel développé, en étudiant l'impact de la dilution du minerai et en identifiant les possibilités d'optimisation du processus.

#### Campagne Elrond

Le 21 février 2024, Exploration Brunswick a annoncé que le début de la construction d'une route hivernale pour une campagne de forage sur le projet Elrond (la « campagne Elrond ») sur le projet Elrond. Cette première campagne de forage a débuté en mars 2024 afin de tester la pegmatite à spodumène Arwen, qui a été découverte par prospection en septembre 2023. L'indice Arwen et le projet Elrond n'ont jamais fait l'objet de travaux de forage.

La pegmatite Arwen est exposée sur une superficie d'environ 250 m par 100 m, faiblement inclinée vers le nord. L'affleurement est bien minéralisé et trois échantillons choisis représentatifs ont livré des valeurs entre 1 et 3 % Li<sub>2</sub>O. La pegmatite reste ouverte dans toutes les directions (voir le communiqué de presse du 3 octobre 2023). Avant la campagne de forage, un levé aéromagnétique à haute résolution a été réalisé à l'automne 2023 et suggère que l'indice Arwen est situé dans un corridor structural favorable de 4 km de long par 500 m de large.

La campagne Elrond n'a pas permis de recouper de minéralisation significative au sein de la pegmatite à spodumène. Les résultats d'analyse restent à venir, mais selon toute attente, ne devraient pas livrer de teneurs ni d'épaisseurs économiques. Exploration Brunswick reste déterminée à délimiter ses meilleurs actifs et à éliminer les cibles qui ne répondent pas à ses exigences strictes. Le 15 octobre 2024, la Société a avisé Midland qu'Exploration Brunswick avait décidé de mettre fin à ses activités d'exploration et d'évaluation sur ces propriétés.

## **ONTARIO**

### Projet Hearst

Le 3 octobre 2022, la Société a annoncé qu'elle avait jalonné et pris des options visant le projet Hearst (226 claims, 29 805 ha). Le groupe de claims incluait deux ententes d'option : l'entente d'option Lowther Pegmatite (signé le 21 septembre 2022) et l'option Lowther Régional (datée du 27 septembre 2022). De plus, la Société a jalonné plus de 10 900 ha avec une quantité appréciable d'affleurements et un accès par des chemins forestiers, à près de 70 km au nord de Kenora, pour former le projet Campfire. Cette position de terrain a été ciblée en fonction des environnements géologiques privilégiés et des données historiques de sédiments de lacs.

Le 24 avril 2023, Brunswick Exploration a annoncé qu'elle a amorcé un programme de forage et de décapage sur le projet Hearst. Le programme forage a été planifié afin de tester l'extension latérale et en profondeur de la pegmatite à spodumène Decoy ainsi que les pegmatites Mantis et Firefly récemment découvertes. Ces trois pegmatites évoluées affleurent en surface, ce qui permet un forage

efficace et abordable à proximité d'infrastructures de soutien. Firefly et Mantis sont des pegmatites évoluées qui présentent une minéralogie et des signatures pXRF similaires à celles de la pegmatite à spodumène Decoy (la « pegmatite Decoy »), bien qu'elles ne présentent actuellement aucune minéralisation en lithium exposée en surface.

Un programme de forage totalisant 565 m (5 sondages) a été complété sur ce projet afin de déterminer la profondeur et l'étendue latérale de la pegmatite enrichie en lithium Decoy. Deux sondages en ciseaux ont été forés sous l'expression en surface de la zone à spodumène, suivis de sondages espacés de 25, 50 et 100 m latéralement vers l'est. La zone à spodumène Decoy est interprétée comme une lentille qui se pince en profondeur et la pegmatite elle-même a une étendue latérale presque équivalente à son expression en surface de 65 m, tel que confirmé par forage. Seul le sondage 23-Decoy-02 a recoupé la pegmatite Decoy, sur 13,4 m, mais n'a pas livré de résultats d'analyse significatifs en lithium.

À environ 2 km au sud-ouest de Decoy, les travaux de décapage à Firefly et Mantis ont confirmé des résultats pXRF similaires à Decoy, toutefois, aucune minéralisation en spodumène n'a été identifiée.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2024, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 0,6 million \$ à l'égard des coûts engagés sur les propriétés en Ontario se rapportant à des secteurs déterminés, soit parce que la Société ne prévoyait pas le renouvellement de ces claims, soit parce que la Société a décidé d'y cesser les activités d'exploration et d'évaluation, ou parce que la valeur comptable des actifs dépassait leur valeur recouvrable (0,7 million \$ durant l'exercice terminé le 31 décembre 2023).

#### **NOUVELLE-ÉCOSSE**

En mars 2022, la Société a jalonné plusieurs groupes de claims dans la partie centre-ouest de la Nouvelle-Écosse, situés à 30 km de Halifax. En plus de ces groupes de claims, en juin 2022, Exploration Brunswick a acquis d'un prospecteur une participation de 100 % dans une propriété en contrepartie de paiements en espèces totalisant 15 000 \$ et 100 000 actions ordinaires. De plus, Exploration Brunswick a accordé une redevance de 2 % NSR sur ces claims dont la première moitié (1 %) peut être rachetée pour la somme de 1,0 million \$. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2024, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 0,2 million \$ à l'égard des coûts engagés sur ces propriétés se rapportant à des secteurs déterminés, soit parce que la Société ne prévoyait pas le renouvellement de ces claims, soit parce que la Société a décidé d'y cesser les activités d'exploration et d'évaluation, ou parce que la valeur comptable des actifs dépassait leur valeur recouvrable (0,3 million \$ durant l'exercice terminé le 31 décembre 2023).

#### **NOUVEAU-BRUNSWICK**

Le 2 décembre 2021, la Société a jalonné plusieurs claims dans la partie centrale et le sud-est du Nouveau-Brunswick. Les propriétés sont situées à environ 30 km au sud de Moncton et à 15 km à l'ouest de Doaktown. Le 14 mars 2022, la Société a jalonné d'autres groupes de claims dans la partie centrale du Nouveau-Brunswick, situés à environ 30 km au sud-est de Plaster Rock et à 24 km au nord-ouest de Fredericton. De la prospection et un programme régional de tills ont été complétés en septembre 2022. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2024, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 0,4 million \$ à l'égard des coûts engagés sur ces propriétés se rapportant à des secteurs déterminés, soit parce que la Société ne prévoyait pas le renouvellement de ces claims, soit parce que la Société a décidé d'y cesser les activités d'exploration et d'évaluation, ou parce que la valeur comptable des actifs dépassait leur valeur recouvrable (0,1 million \$ durant l'exercice terminé le 31 décembre 2023).

## **SASKATCHEWAN**

Le 17 janvier 2023, la Société a annoncé le jalonnement de plusieurs groupes de claims en Saskatchewan, répartis entre le projet Trans-Hudson et le projet du Lac Athabasca.

Les propriétés renferment 124 pegmatites cartographiées et interprétées d'une étendue latérale entre 0,5 et 14,5 km chacune. Les pegmatites ont été jalonnées en se basant sur les environnements géologiques privilégiés, la géochimie historique et la cartographie historique. L'Orogène transhudsonien se compose d'une série de ceintures volcaniques et métasédimentaires paléoprotérozoïques qui relient les cratons archéens du Supérieur, de Hearne-Rae et du Wyoming. Cet assemblage renferme de nombreuses unités de volcanites mafiques, volcanites felsiques, granitoïdes, gneiss, roches métasédimentaires, quartzites, marbres et pegmatites. Plusieurs pegmatites sont décrites comme étant de couleur blanche et contenant du béryl, de la tourmaline, du grenat et/ou de la muscovite, ce qui indique qu'elles sont de type S et qu'elles présentent un potentiel pour une minéralisation de type LCT.

Le projet du Lac Athabasca, situé à environ 75 km à l'ouest d'Uranium City, contient deux pegmatites cartographiées d'une étendue latérale d'environ 1 500 m. Le claim a été jalonné en se basant sur les environnements géologiques privilégiés et la cartographie historique, et n'a fait l'objet d'aucune exploration antérieure pour le lithium.

La Société a aussi jalonné 48 000 ha de plus au sein des projets Trans-Hudson et Lac Athabasca. Ces claims ont été jalonnés en fonction de leur grande concentration d'affleurements, des environnements géologiques privilégiés, de la géochimie et des pegmatites interprétées et historiquement cartographiées.

Le 22 février 2023, la Société a signé une entente d'option avec Searchlight Resources Inc. (« Searchlight ») visant le projet Hanson Lake, situé à environ 55 km à l'ouest de Creighton en Saskatchewan. Ce projet couvre quatre pegmatites à spodumène encaissées au sein d'un champ de pegmatites beaucoup plus vaste, dont aucune n'a été vérifiée par forage.

Le projet Hanson Lake est situé entre les lacs Hanson et Jan en Saskatchewan. Le groupe de claims renferme 57 pegmatites de type S cartographiées d'une étendue latérale entre 0,5 et 2,2 km chacune. Le champ de pegmatites est situé au sein d'un corridor de 8 km par 3 km qui fait partie de la suite granitique-pegmatitique de Jan Lake de plus grande envergure, laquelle est présente dans tout l'assemblage. La majeure partie de ce projet n'a pas été cartographiée en détail et aucune des pegmatites n'a été systématiquement échantillonnée ou forée pour le lithium. Du spodumène a été observé dans quatre différentes pegmatites, dont la plus grande atteint jusqu'à 16 m de large par près de 550 m d'étendue latérale.

Le 20 février 2023, la Société a signé une entente d'option avec Eagle Plains Resources Ltd (« EPL ») afin d'acquérir trois claims miniers additionnels situés à environ 55 km à l'ouest de Creighton (Saskatchewan), adjacents au projet Hanson Lake.

Les équipes de prospection n'ont pas réussi à localiser les indices de spodumène historiquement cartographiés dans le champ de pegmatites de Hanson Lake. La plupart des dykes dans la région ont livré des résultats pXRF décevants et se sont avérés non évolués dans l'ensemble. Par conséquent, la décision a été prise de mettre fin aux ententes d'option avec Searchlight et EPL dans le secteur de Hanson Lake. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2023, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 0,2 million \$ à l'égard des coûts engagés sur ces propriétés se rapportant à des secteurs déterminés, soit parce que la Société ne prévoyait pas le renouvellement de ces claims, soit parce que la Société a décidé d'y cesser les activités d'exploration et d'évaluation, ou parce que la valeur comptable des actifs dépassait leur valeur recouvrable.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2024, la Société a cessé ses activités d'exploration et d'évaluation en Saskatchewan et, par conséquent, Exploration Brunswick a comptabilisé une charge de dépréciation de 0,7 million \$ à l'égard des coûts engagés sur ces propriétés.

## **AUTRES CAMPAGNES D'EXPLORATION**

### Québec

Un programme régional de prospection, de till et de sol a été mené sur le projet Anatacau. Les efforts se sont concentrés sur la zone de cisaillement Eastmain-Sorbier qui abrite le projet Anatacau Ouest d'Exploration Brunswick, la découverte de l'indice Anaïs en 2023 à Anatacau et le projet James Bay d'Arcadium (estimation de réserves de minerai initiale de 37,2 Mt à 1,3 % Li<sub>2</sub>O). Le 17 octobre 2024, Exploration Brunswick a annoncé la présence de nombreux grains de spodumène dans des échantillons de till prélevés sur la propriété Anatacau Ouest. Ces résultats très encourageants (jusqu'à 1 225 grains de spodumène dans un seul échantillon) renforcent le potentiel en lithium du socle rocheux et délimitent un nouveau secteur inexploré à fort potentiel sur la propriété Anatacau Ouest, au-delà des pegmatites ayant fait l'objet de forages antérieurs.

De plus, au début de juillet 2024, l'équipe a réalisé un programme de prospection et de cartographie dans la région du Nunavik, près de la communauté de Kuujuaq, en ciblant des pegmatites affleurantes de type S, dont l'une est signalée comme contenant de la lépidolite (mica violet contenant du lithium).

## **4. INFORMATION FINANCIÈRE ANNUELLE CHOISIE**

Un résumé de l'information financière annuelle sélectionnée pour les exercices terminés les 31 décembre 2024, 2023 et 2022 est présenté ci-dessous :

|   | <b>2024</b> | <b>2023</b> | <b>2022</b> |
|---|-------------|-------------|-------------|
|   | \$          | \$          | \$          |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                 | 5 625 371   | 12 194 726  | 8 053 328   |
| Fonds de roulement                                      | 4 958 936   | 12 052 865  | 7 010 524   |
| Total des actifs  | 22 077 498  | 23 686 622  | 11 559 122  |
| Total des passifs financiers non courants               | -           | -           | 42 500      |
| Investissements en actifs d'exploration et d'évaluation | 9 654 496   | 9 183 497   | 3 841 277   |
| Total des produits                                      | -           | -           | -           |
| Perte nette   | (8 330 880) | (5 200 721) | (5 551 387) |
| Perte par action de base et diluée                      | 0,04        | 0,03        | 0,04        |
| Dividende par action                                    | -           | -           | -           |

Durant ces exercices, les variations du fonds de roulement reflètent les financements réalisés durant les périodes, contrebalancés par les investissements dans les actifs d'E&E et les charges d'exploitation. Pour tous les exercices, la perte nette se compose principalement de dépenses d'exploitation comme des frais de consultation et de rémunération (incluant la rémunération fondée sur des actions et des frais de gestion), des honoraires professionnels, des frais de déplacement et d'autres frais de bureau et administratifs. De plus, durant les exercices terminés les 31 décembre 2024, 2023 et 2022, la Société a comptabilisé des pertes de valeur à l'égard des actifs d'exploration et d'évaluation.

## **5. RÉSULTATS D'EXPLOITATION**

### Exercice terminé le 31 décembre 2024 (« CA-2024 »)

La Société a subi une perte nette de 8,3 millions \$ pour le CA-2024, comparativement à une perte nette de 5,2 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 (« CA-2023 »).

La perte nette liée aux activités poursuivies pour le CA-2024 a totalisé 8,6 millions \$ et a augmenté de 2,7 millions \$ par rapport au CA-2023. Cette augmentation est principalement le résultat de la hausse des charges de dépréciation engagées durant le CA-2024 (5,1 millions \$) comparativement au CA-2023 (3,1 millions \$). De plus, durant le CA-2024, la Société a connu une hausse de ses frais administratifs (0,2 million \$) en raison du plus grand nombre d'employés ainsi que du niveau d'activité plus élevé

comparativement au CA-2023. La rémunération fondée sur des actions a aussi augmenté (0,4 million \$) en raison du nombre plus important d'options d'achat d'actions acquises durant le CA-2024 comparativement au CA-2023.

De plus, Exploration Brunswick a réalisé un produit d'intérêt de 0,3 million \$ pour le CA-2024 (0,6 million \$ pour le CA-2023), la diminution résultant de la baisse des taux d'intérêt et la baisse des liquidités détenues comparativement au CA-2023. Le produit lié à la comptabilisation de la prime différée sur les actions accréditives pour le CA-2024 s'est élevé à 0,3 million \$ (0,7 million \$ pour le CA-2023).

## 6. LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL

Au 31 décembre 2024, la Société disposait d'un fonds de roulement de 5,0 millions \$ comparativement à un fonds de roulement de 12,1 millions \$ au 31 décembre 2023. La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élevaient à 5,6 millions \$ au 31 décembre 2024, comparativement à 12,2 millions \$ au 31 décembre 2023.

La diminution de 6,6 millions \$ de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la Société pour le CA-2024 est attribuable aux investissements consentis pour les activités d'exploration et d'évaluation (9,7 millions \$), en plus des flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités d'exploitation (2,6 millions \$). Ces éléments ont été en partie contrebalancés par les flux de trésorerie générés par les activités de financement totalisant 4,8 millions \$ et les crédits d'impôt reçus (0,9 million \$).

Comme la Société est au stade de l'exploration et de l'évaluation de ses projets, elle n'a enregistré aucun revenu d'exploitation et ne dispose d'aucune source de flux de trésorerie d'exploitation, et rien ne garantit que du financement supplémentaire sera disponible pour lui permettre de poursuivre la mise en valeur de ses projets. Le fonds de roulement au 31 décembre 2024 ne sera pas suffisant pour répondre aux obligations, aux engagements et aux dépenses prévues de la Société jusqu'au 31 décembre 2025.

La capacité de la Société à poursuivre ses activités au-delà du 31 décembre 2025, et à financer ses activités d'exploration et d'évaluation prévues sur ses projets dépend de la capacité de la direction à obtenir du financement supplémentaire à l'avenir. Toute insuffisance de financement peut être dorénavant comblée de plusieurs façons, y compris, mais sans s'y limiter, l'émission d'instruments de dette ou de capitaux propres. La direction cherchera à obtenir de telles sources de financement supplémentaire au besoin, et bien que la direction ait réussi à obtenir du financement dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir, et rien ne garantit que ces sources de financement ou ces initiatives seront accessibles à la Société ni qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour la Société. Si les fonds ne sont pas disponibles à des conditions satisfaisantes pour la Société, certaines activités prévues pourraient être reportées et la Société devra réévaluer ses plans et allouer ses ressources globales de la manière que le conseil et la direction jugeront dans le meilleur intérêt de la Société.

## 7. INFORMATION SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

Au 27 février 2025, la Société comptait 218 087 432 actions ordinaires émises et en circulation, 14 750 000 options d'achat d'actions (« options ») en circulation et 13 068 953 bons de souscription en circulation.

## 8. ARRANGEMENTS HORS BILAN

Au 27 février 2025, la Société n'avait aucun arrangement hors bilan.

## 9. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Le 17 novembre 2023, la Société a reçu 5,7 millions \$ suite à l'émission d'actions accréditives pour lesquelles la Société a renoncé aux déductions fiscales au 31 décembre 2023. Au 31 décembre 2024, cette obligation avait été complétée.

En décembre 2024, la Société a reçu 4,8 millions \$ suite à l'émission d'actions accréditives pour lesquelles la Société a renoncé aux déductions fiscales au 31 décembre 2024. Au 31 décembre 2024, un montant de 4,8 millions \$ reste à engager d'ici le 31 décembre 2025.

## 10. RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

L'information financière trimestrielle sélectionnée pour les huit derniers trimestres financiers est résumée ci-dessous :

| (pour les trois mois terminés les)   | 31 décembre 2024 | 30 septembre 2024 | 30 juin 2024 | 31 mars 2024 |
|--|------------------|-------------------|--------------|--------------|
|  | \$               | \$                | \$           | \$           |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                                      | 5 625 371        | 2 247 824         | 4 866 254    | 8 216 395    |
| Fonds de roulement   | 4 958 936        | 2 843 800         | 5 688 579    | 7 542 330    |
| Total des actifs   | 22 077 498       | 20 068 232        | 22 539 760   | 24 117 202   |
| Investissements dans les actifs d'exploration et d'évaluation <sup>(i)</sup> | 2 235 052        | 2 360 049         | 2 487 620    | 2 571 775    |
| Total des produits   | -                | -                 | -            | -            |
| Perte nette  | (1 752 326)      | (3 958 083)       | (1 739 817)  | (880 654)    |
| Perte nette par action ordinaire de base et diluée <sup>(ii)</sup>           | (0,01)           | (0,02)            | (0,01)       | (0,00)       |

| (pour les trois mois terminés les)   | 31 décembre 2023 | 30 septembre 2023 | 30 juin 2023 | 31 mars 2023 |
|--|------------------|-------------------|--------------|--------------|
|  | \$               | \$                | \$           | \$           |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                                      | 12 194 726       | 9 811 073         | 11 644 821   | 16 504 962   |
| Placements à court terme   | -                | 769 420           | 2 786 019    | -            |
| Fonds de roulement   | 12 052 866       | 9 723 506         | 13 262 978   | 15 659 871   |
| Total des actifs   | 23 686 623       | 20 716 586        | 21 487 273   | 21 013 474   |
| Investissements dans les actifs d'exploration et d'évaluation <sup>(i)</sup> | 3 883 993        | 3 227 042         | 1 495 121    | 577 341      |
| Total des produits   | -                | -                 | -            | -            |
| Perte nette  | (2 543 113)      | (1 313 087)       | (745 449)    | (489 679)    |
| Perte nette par action ordinaire de base et diluée <sup>(ii)</sup>           | (0,01)           | (0,01)            | (0,00)       | (0,00)       |

(i) Incluant les paiements d'options sur les propriétés, sur la base des règlements.

(ii) La perte nette par action ordinaire est fondée sur le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de chaque période de déclaration, qui peut différer d'un trimestre à l'autre. Ainsi, la somme des montants de la perte nette trimestrielle par action ordinaire peut ne pas être égale à la perte nette par action ordinaire depuis le début de l'exercice.

Les variations de la trésorerie et du fonds de roulement de la Société sont directement impactées par le niveau des investissements consentis pour les activités d'exploration et d'évaluation, la dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation, et les financements réalisés au cours des périodes. Au cours des huit derniers trimestres, la variation de la perte d'exploitation par trimestre a été affectée par le niveau d'activité de la Société. Les variations trimestrielles significatives (augmentation ou diminution) de la perte nette au cours des huit derniers trimestres s'expliquent principalement par le moment où les revenus hors trésorerie (tels que les gains sur les ventes d'actifs et les charges de dépréciation) ont été enregistrés.

## 11. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les principaux membres de la direction comprennent les administrateurs et les dirigeants de la Société. La rémunération versée ou payable aux principaux membres de la direction pour leurs services en tant qu'employés est présentée ci-dessous pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023 :

|   | <b>2024</b>      | <b>2023</b>      |
|---|------------------|------------------|
|   | \$               | \$               |
| Salaires et autres avantages à court terme du personnel | 759 166          | 598 000          |
| Rémunération fondée sur des actions                     | 912 334          | 608 000          |
|   | <u>1 671 500</u> | <u>1 206 000</u> |

### Autres transactions entre parties liées

La Société a adopté un régime de rémunération fondée sur des actions (le « régime ») en vertu duquel le conseil peut attribuer des options aux administrateurs, aux membres du personnel et aux consultants. Le 8 mai 2024, le conseil a approuvé une modification au régime afin d'augmenter le nombre d'actions ordinaires réservées pour émission en vertu du régime, de 13 000 000 à 19 400 000.

Le 2 février 2024, la Société a attribué des options à des administrateurs, dirigeants, employés et consultants, leur permettant d'acquérir un total de jusqu'à 2 845 000 actions ordinaires. Les options attribuées sont assujetties à une période d'acquisition des droits de trois ans et sont valides pour une période de cinq ans, à un prix d'exercice de 0,60 \$ par action ordinaire.

Le 3 février 2025, la Société a attribué des options à des administrateurs, dirigeants, employés et consultants, leur permettant d'acquérir un total de jusqu'à 3 430 000 actions ordinaires. Les options attribuées sont assujetties à une période d'acquisition des droits de trois ans et sont valides pour une période de cinq ans, à un prix d'exercice de 0,14 \$ par action ordinaire.

## 12. DESCRIPTION DES TRANSACTIONS DE FINANCEMENT

### Activités de financement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 :

Le 19 décembre 2024, la Société a clôturé le placement de 2024 pour un produit brut global de 4,8 millions \$ provenant de la vente de :

- 11 755 382 actions ordinaires vendues aux investisseurs québécois à titre d'« actions accréditatives » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* (la « *Loi de l'impôt* ») et de la *Loi sur les impôts du Québec* (chacune, une « action accréditative québécoise ») au prix de 0,23 \$ par action accréditative québécoise pour un produit brut de 2,7 millions \$;
- 4 837 242 actions ordinaires vendues aux investisseurs canadiens à titre d'« actions accréditatives » au sens de la *Loi de l'impôt* (chacune, une « action accréditative nationale ») au prix de 0,215 \$ par action accréditative nationale pour un produit brut de 1,0 million \$.

- 3 437 501 actions ordinaires vendues aux investisseurs canadiens à titre d'« actions accréditatives de bienfaisance » (chacune, une « action accréditative de bienfaisance ») au prix de 0,31 \$ par action accréditative de bienfaisance pour un produit brut de 1,1 million \$.

En lien avec le placement de 2024, les frais d'émission d'actions ont totalisé 0,3 million \$.

Des initiés de la Société ont participé au placement de 2024 et un total de 2 887 501 actions ordinaires leur ont été émises. Le placement de 2024 a été réalisé en vertu de dispenses de prospectus des lois sur les valeurs mobilières applicables et sous réserve de l'acceptation finale de la Bourse de croissance TSXV. Tous les titres émis dans le cadre du placement sont soumis à une période de rétention de 4 mois et un jour, conformément à la législation applicable en valeurs mobilières.

#### Activités de financement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 :

Le 9 mars 2023, la Société a clôturé le financement de mars pour un produit brut global de 7,5 millions \$. Dans le cadre du financement de mars, la Société a vendu 8 823 530 unités au prix de 0,85 \$ par unité. Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription conférant au porteur le droit d'acquérir une action ordinaire au prix de 1,25 \$ à tout moment au plus tard le 9 mars 2026. En contrepartie de leurs services en lien avec le financement de mars, les preneurs fermes ont reçu des commissions en espèces d'un montant global équivalant à 6 % du produit brut amassé et 264 705 bons de souscription de courtage (chacun, un « bon de souscription de courtage »). Chaque bon de souscription de courtage confèrera au porteur le droit d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,85 \$ à tout moment au plus tard le 9 mars 2026. En lien avec le financement de mars, les frais d'émission d'actions ont totalisé 0,9 million \$.

Le 24 mars 2023, la Société a clôturé la première tranche du placement de mars pour un produit brut global de 1,5 million \$, consistant en l'émission de 1 757 295 unités au prix de 0,85 \$ par unité. Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 1,25 \$ pour une période de 36 mois suivant la date de clôture de ce financement.

La clôture de la deuxième tranche du placement de mars a eu lieu le 31 mars 2023, pour un produit brut additionnel de 0,6 million \$, consistant en l'émission de 691 177 unités au prix de 0,85 \$ par unité. Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 1,25 \$ pendant une période de 36 mois suivant le 31 mars 2023.

En lien avec le placement de mars, Exploration Brunswick a émis 7 500 bons de souscription de rémunération (chacun, un « bon de souscription de rémunération »). Chaque bon de souscription de rémunération confère au porteur le droit d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,85 \$ à tout moment au plus tard le 24 mars 2026. En lien avec le placement de mars, les frais d'émission d'actions ont totalisé 0,1 million \$.

Le 17 novembre 2023, la Société a clôturé le placement de novembre pour un produit brut global de 5,7 millions \$ provenant de la vente de :

- 1 519 057 actions ordinaires vendues aux investisseurs québécois à titre d'« actions accréditatives » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* (la « *Loi de l'impôt* ») et de la *Loi sur les impôts du Québec* (chacune, une « action accréditative québécoise ») au prix de 1,15 \$ par action accréditative québécoise pour un produit brut de 1,7 million \$; et
- 3 593 714 actions ordinaires vendues aux investisseurs canadiens à titre d'« actions accréditatives » au sens de la *Loi de l'impôt* (chacune, une « action accréditative nationale ») au prix de 1,10 \$ par action accréditative nationale pour un produit brut de 4,0 millions \$.

Dans le cadre du placement de novembre, la Société a versé une somme totale de 0,3 million \$ à des tiers sans lien de dépendance, à titre d'honoraires d'intermédiation.

Le placement de novembre a été réalisé en vertu de dispenses de prospectus des lois sur les valeurs mobilières applicables et sous réserve de l'acceptation finale de la TSXV. Tous les titres émis dans le cadre du placement sont soumis à une période de rétention de 4 mois et un jour expirant le 18 mars 2024, conformément à la législation applicable en valeurs mobilières.

Des initiés de la Société ont participé au placement de novembre et ont souscrit un total de 232 218 actions ordinaires.

Aucun bon de souscription n'a été exercé au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2024. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2023, un total cumulatif de 2 043 255 bons de souscription ont été exercés, générant un produit global d'environ 0,9 million \$.

Aucune option n'a été exercée au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2024. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2023, un total cumulatif de 100 000 options ont été exercées, générant un produit global d'environ 21 000 \$.

## 13. BASE D'ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers ont été établis conformément aux IFRS. Les conventions comptables, les méthodes de calcul et de présentation appliquées dans les états financiers sont conformes aux conventions et aux méthodes utilisées pour l'exercice financier précédent.

Le conseil a approuvé les états financiers le 27 février 2025.

## 14. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES

Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience historique ainsi que d'autres facteurs, y compris des attentes à propos d'événements futurs, qui sont jugés raisonnables dans les circonstances. La détermination d'estimations nécessite l'exercice du jugement basé sur diverses hypothèses ainsi que d'autres facteurs tels que l'expérience historique et les conditions économiques actuelles et prévues. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les jugements critiques dans l'application des conventions comptables de la Société sont détaillés dans les états financiers, déposés sur SEDAR+ ([www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca)).

## 15. FACTEURS DE RISQUE

Un placement dans les valeurs d'actions ordinaires de la Société est assujéti à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Un investisseur devrait porter une attention particulière aux risques décrits ci-dessous et aux autres renseignements déposés auprès des autorités canadiennes de réglementation en valeurs mobilières ([www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca)), avant d'investir dans des actions ordinaires de la Société. Si un ou plusieurs des risques décrits se manifestent ou si d'autres risques se matérialisent, il pourrait s'ensuivre de graves torts aux activités, aux résultats d'exploitation et à la situation financière de la Société, et les investisseurs pourraient perdre une part considérable de leur investissement.

Les facteurs de risque suivants pourraient ne pas constituer la liste définitive de tous les facteurs de risque liés à un investissement dans Exploration Brunswick ou liés à l'entreprise et aux activités d'Exploration Brunswick.

*Les activités d'Exploration Brunswick sont assujetties à des risques en matière de financement et les nouveaux financements peuvent être cause de dilution ou vente partielle d'actifs*

Les activités d'Exploration Brunswick sont assujetties à des risques en matière de financement. En date du présent rapport de gestion, Exploration Brunswick n'a aucun projet en production ni aucune source de revenus. La capacité d'Exploration Brunswick d'explorer et de découvrir des projets économiquement rentables et de les mettre en valeur jusqu'à la production est grandement dépendante de sa capacité à obtenir des capitaux propres et des emprunts sur les marchés financiers. Tout projet développé par Exploration Brunswick nécessitera d'importantes dépenses en immobilisations. Pour obtenir un tel financement, Exploration Brunswick peut vendre des titres additionnels, y compris, sans s'y restreindre, des actions d'Exploration Brunswick, parfois sous forme de titres convertibles, qui pourraient entraîner une dilution substantielle de la participation en capitaux propres des actionnaires d'Exploration Brunswick. Exploration Brunswick peut également vendre une partie de sa participation dans un actif afin de lever des capitaux. Rien ne garantit qu'Exploration Brunswick sera en mesure de réunir les fonds requis pour poursuivre ses programmes d'exploration et financer le développement de n'importe quel gisement susceptible d'être rentable qui a été défini selon des conditions acceptables dans le futur, ni même que ces fonds seront disponibles. L'incapacité d'obtenir le financement nécessaire pourrait avoir une incidence défavorable importante.

#### *Conjoncture de l'industrie*

L'exploration et le développement de gisements minéraux comportent des risques importants, et bien que les gains puissent être considérables si un gisement minéral est découvert, peu de propriétés explorées deviendront éventuellement des mines productives. Toutes les propriétés d'Exploration Brunswick sont à l'étape de l'exploration. Exploration Brunswick n'a actuellement aucune propriété en exploitation. Son succès éventuel dépendra de sa capacité de lever des capitaux.

La découverte de gisements minéraux dépend d'un certain nombre de facteurs, y compris la qualification professionnelle du personnel responsable de l'exploration. La viabilité commerciale d'un gisement minéral dépend d'un certain nombre de facteurs comme les caractéristiques du gisement, sa dimension, sa teneur et sa proximité aux infrastructures; les prix des métaux, qui sont hautement volatiles; la réglementation gouvernementale, y compris celle qui s'applique aux prix, aux impôts, aux redevances, au régime foncier, à l'utilisation du territoire, à l'importation et à l'exportation de minéraux et à la protection de l'environnement. Dans le cas où Exploration Brunswick désirerait exploiter commercialement une de ses propriétés, l'effet réel de ces facteurs ne peut être prédit avec exactitude, mais une combinaison de ces facteurs peut faire en sorte qu'Exploration Brunswick n'obtienne pas un rendement adéquat sur le capital investi. Les activités d'Exploration Brunswick seront assujetties à tous les risques et à tous les dangers liés normalement à l'exploration et au développement de gisements minéraux. Les activités minières comportent généralement un haut niveau de risque, y compris des formations géologiques inhabituelles ou imprévues. Rien ne garantit que des quantités suffisantes de minéraux seront découvertes ni que l'une des propriétés d'Exploration Brunswick atteindra l'étape de la production commerciale.

#### *Titres de propriété*

Bien que la Société ait pris des mesures pour vérifier le titre de ses propriétés minières sur lesquelles elle mène actuellement des activités d'exploration et d'évaluation, conformément aux normes de l'industrie pour le stade actuel d'exploration et d'évaluation de ces propriétés, ces procédures ne garantissent pas le titre de la Société. Le titre de propriété peut être soumis à des accords antérieurs non enregistrés et être non conforme aux exigences réglementaires.

### *Changement climatique*

Exploration Brunswick reconnaît que les changements climatiques sont une préoccupation internationale et communautaire qui peut affecter directement ou indirectement les activités et les opérations d'Exploration Brunswick. La hausse continue des températures moyennes mondiales a créé des changements divers aux climats régionaux à travers le monde, entraînant des risques pour les équipements et le personnel. Tous les paliers de gouvernements se tournent vers l'adoption de lois visant à lutter contre les changements climatiques en réglementant les émissions de carbone et l'efficacité énergétique, entre autres choses. Là où de telles lois ont déjà été adoptées, la réglementation à l'égard des niveaux d'émissions et de l'efficacité énergétique devient de plus en plus sévère. L'industrie minière, en tant qu'émetteur important de gaz à effet de serre, est particulièrement exposée à cette réglementation. Les coûts engagés pour respecter ces exigences peuvent être compensés par une efficacité énergétique accrue ou des innovations technologiques; toutefois, rien ne garantit que la conformité à ces lois n'aura pas une incidence défavorable sur les activités d'Exploration Brunswick, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et le cours de ses actions.

Les phénomènes météorologiques extrêmes (comme une sécheresse ou un gel prolongé, des inondations plus fréquentes, des périodes plus intenses de précipitations et une augmentation de la fréquence et de l'intensité des tempêtes, des incendies de forêt et d'autres conditions météorologiques défavorables) peuvent potentiellement perturber les opérations et les voies de transport. Des perturbations prolongées pourraient entraîner des interruptions des activités d'exploration, de développement et de production, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités d'Exploration Brunswick, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et le cours de ses actions.

Les changements climatiques sont perçus comme une menace pour les communautés et les gouvernements du monde entier. Les parties prenantes pourraient exiger davantage en matière de réduction des émissions et demander aux sociétés minières de mieux gérer leur consommation de ressources ayant une incidence sur le climat (hydrocarbures, eau, etc.). Ceci pourrait attirer l'attention sociale sur les opérations et sur la réputation de la Société, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités d'Exploration Brunswick, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et le cours de ses actions.

### *Questions de réglementation*

Les activités d'Exploration Brunswick sont assujetties à la réglementation et à la législation des autorités gouvernementales. Ces activités peuvent être touchées à des degrés divers par les règlements gouvernementaux régissant la prospection et le développement, le contrôle des prix, les impôts, les normes du travail et la santé au travail, l'expropriation, la sécurité minière et autres sujets. L'exploration et la mise en marché sont assujetties aux différentes lois et aux différents règlements fédéraux, provinciaux ou locaux en matière de protection de l'environnement. Ces lois imposent des normes élevées à l'industrie minière relativement au contrôle du déversement des eaux usées et à la divulgation des résultats de ce contrôle aux organismes de réglementation, à la réduction et à l'élimination de certains effets des activités minières dans le sol, l'eau et l'air, à la réhabilitation progressive des propriétés minières, à la gestion des matières et des matériaux dangereux et à la réduction du risque d'accident au travail.

Le défaut de respecter les lois et règlements applicables peut entraîner des amendes ou des pénalités civiles ou pénales ou des mesures coercitives, notamment des ordonnances rendues par les autorités de réglementation ou judiciaires interdisant ou réduisant les activités ou imposant des mesures correctrices, l'installation d'équipements supplémentaires ou des mesures de redressement, dont chacune pourrait entraîner des dépenses importantes. Exploration Brunswick peut également être tenue de compenser des parties privées pour la perte ou les dommages subis en raison d'un manquement aux lois, aux règlements ou aux exigences en matière de permis. Il se peut également que les lois et règlements futurs ou une application plus rigoureuse des lois et des règlements actuels par les autorités gouvernementales puissent occasionner davantage des frais et des dépenses en

immobilisations ou imposer des restrictions aux activités d'Exploration Brunswick ou la suspension de celles-ci et des retards dans l'exploration des propriétés.

Les modifications aux lois, règlements et permis actuels régissant l'exploitation et les activités des sociétés minières, ou une application plus rigoureuse de ceux-ci, pourraient avoir une incidence négative importante sur Exploration Brunswick et occasionner une augmentation des dépenses en immobilisations ou des coûts de production, ou une réduction des niveaux de production aux propriétés productrices ou encore la fermeture ou des retards dans le développement de nouvelles propriétés minières.

#### *Concurrence*

Les activités d'Exploration Brunswick sont axées sur l'exploration, l'évaluation et le développement de gisements minéraux. Il n'y a aucune assurance que les dépenses qui seront engagées par Exploration Brunswick résulteront en la découverte de quantités suffisantes de minéraux pour en justifier l'exploitation commerciale. La concurrence est grande au sein de l'industrie minière quant à la découverte et à l'acquisition de propriétés ayant un potentiel commercial. Lors de possibilités de participation dans des projets prometteurs, Exploration Brunswick sera en concurrence avec d'autres parties, dont plusieurs disposent de ressources financières plus importantes que les siennes. En cas de réussite des efforts en exploration, d'importants investissements en capital sont requis pour atteindre la production commerciale; cependant, il se pourrait qu'Exploration Brunswick ne puisse amasser les fonds nécessaires pour de tels investissements en capital.

#### *Facteurs économiques liés au développement de propriétés minières*

L'exploration et le développement de biens miniers sont spéculatifs et comportent un degré élevé de risque. Même si des retombées appréciables peuvent découler de la découverte d'un gisement, très peu de propriétés explorées sont exploitables sur le plan commercial et deviendront éventuellement des mines productrices. Il n'y a aucune certitude qu'une des propriétés d'exploration sera exploitable sur le plan commercial.

Si des ressources minérales existent, des dépenses substantielles seront indispensables pour confirmer l'existence de réserves minérales suffisantes à l'exploitation commerciale d'une mine et pour obtenir les approbations environnementales et les permis nécessaires pour entreprendre l'exploitation commerciale. La décision quant à la question de savoir si une propriété contient ou non un gisement minéral exploitable sur le plan commercial et devrait entrer en production dépendra des résultats des programmes d'exploration ou des études de faisabilité, ainsi que des recommandations formulées par des ingénieurs ou des géologues dûment qualifiés, ce qui requiert des dépenses considérables. Cette décision suppose l'examen et l'évaluation de nombreux facteurs importants, notamment, sans s'y limiter : (a) les coûts pour amener une mine à l'étape de la production, y compris les travaux d'exploration et de développement, la préparation d'études de faisabilité de la production et la construction d'installations de production; (b) l'accès au financement et les coûts de financement; (c) les coûts de production continus; (d) les prix des métaux; (e) les règlements et contraintes en matière de conformité environnementale (y compris les obligations environnementales découlant d'activités d'exploration historiques); et (f) le climat politique ou la réglementation et le contrôle des gouvernements. Les projets de développement sont également assujettis à la réalisation d'études d'ingénierie tirant des conclusions positives, la délivrance par les gouvernements des permis nécessaires et l'accès à un financement adéquat. Les projets de développement n'ont aucun antécédent d'exploitation sur lequel fonder les estimations des flux de trésorerie futurs.

*Exploration Brunswick pourrait être tenue responsable ou subir des pertes à l'égard de certains risques et dangers contre lesquels elle n'a pas souscrit d'assurance ou ne peut souscrire d'assurance pour des raisons économiques*

Le domaine minier est assujéti à de nombreux risques et dangers, notamment la pollution environnementale, les accidents ou les déversements, les accidents de travail ou de transport, les conflits de travail, les changements apportés au cadre réglementaire, les phénomènes naturels (les conditions météorologiques difficiles, les tremblements de terre, l'écroulement d'une paroi et les effondrements) et des conditions géologiques inhabituelles ou inattendues. Ces risques et dangers pourraient avoir une incidence sur les activités d'Exploration Brunswick. Par conséquent, plusieurs des risques et dangers susmentionnés pourraient endommager ou détruire les propriétés minières d'Exploration Brunswick ou de futures installations de traitement; causer des blessures personnelles ou le décès; une atteinte à l'environnement; des retards dans les activités d'exploration et de développement ou l'interruption ou la cessation de celles-ci; un retard ou une incapacité à obtenir les approbations nécessaires des autorités de réglementation; des coûts, des pertes financières et d'éventuelles obligations légales ainsi qu'une réaction adverse des autorités publiques. Exploration Brunswick pourrait être tenue responsable ou subir une perte relativement à certains risques et dangers contre lesquels elle n'a pas souscrit d'assurance ou ne peut en souscrire ou qu'elle peut raisonnablement choisir de ne pas souscrire pour des raisons économiques. Cette absence de couverture d'assurance pourrait occasionner des préjudices économiques importants à Exploration Brunswick.

#### *Systèmes d'information et cybersécurité*

Exploration Brunswick s'appuie sur son infrastructure informatique pour atteindre ses objectifs commerciaux. Exploration Brunswick utilise différents systèmes, réseaux, équipements et logiciels et a adopté des mesures de sécurité pour prévenir et détecter les cybermenaces. Cependant, Exploration Brunswick et les fournisseurs et vendeurs de services tiers peuvent être vulnérables aux cybermenaces, qui évoluent en termes de sophistication et aux nouvelles menaces qui émergent à un rythme accru. Des tiers non autorisés peuvent être en mesure de pénétrer la sécurité du réseau et de détourner ou de compromettre des informations confidentielles, de créer des perturbations du système ou de provoquer des fermetures d'Exploration Brunswick ou de ses contreparties. Bien qu'Exploration Brunswick n'ait subi aucune perte liée à des cyberattaques externes ou à d'autres violations de la sécurité des informations, rien ne garantit qu'il n'y aura pas de telles pertes à l'avenir. Des failles de sécurité importantes ou des défaillances du système d'Exploration Brunswick ou de ses contreparties, en particulier si une telle violation n'est pas détectée pendant un certain temps, peuvent entraîner des coûts importants, des amendes ou des poursuites judiciaires et une atteinte à la réputation. L'importance de toute violation de la cybersécurité est difficile à quantifier, mais peut dans certaines circonstances être importante et pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités d'Exploration Brunswick.

#### *Éclosions de maladies infectieuses*

Exploration Brunswick peut faire face à des risques liés à des épidémies, des pandémies ou à des éclosions de maladies infectieuses, lesquelles pourraient perturber significativement, directement ou indirectement, ses activités et avoir une incidence défavorable et importante sur son entreprise et sa situation financière.

Les activités d'Exploration Brunswick pourraient être défavorablement affectées par les effets d'épidémies, de pandémies et d'autres éclosions de maladies infectieuses. La mesure des effets d'une épidémie ou d'une pandémie sur les affaires d'Exploration Brunswick, y compris ses activités et le marché de ses titres, dépendra des développements futurs, qui sont extrêmement incertains, qui ne sont pas prévisibles actuellement et qui comprennent la durée, la gravité et l'étendue d'une éclosion ainsi que les mesures prises pour contenir ou traiter une telle éclosion. En particulier, la propagation continue des maladies infectieuses dans le monde pourrait avoir un impact important et défavorable

sur les activités d'Exploration Brunswick, incluant, sans s'y limiter, sur la santé de ses employés, la productivité de son effectif, l'augmentation de ses primes d'assurance, des restrictions sur les déplacements, la disponibilité d'experts et de personnel sectoriel, sur les opérations et les activités de tiers exploitants, et d'autres facteurs qui dépendront de l'évolution future échappant au contrôle d'Exploration Brunswick, lesquels pourraient avoir un impact important et défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Rien ne garantit que le personnel d'Exploration Brunswick ne sera pas affecté par cette pandémie et qu'ultimement, la productivité de sa main-d'œuvre soit réduite ou qu'il y ait des hausses des frais médicaux et des primes d'assurance à la suite de ces risques pour la santé.

En outre, une importante éclosion de maladies infectieuses pourraient entraîner une crise sanitaire mondiale qui pourrait avoir un effet négatif sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle de la planète, résultant en une récession économique qui pourrait avoir une incidence négative sur la demande en métaux précieux et sur les perspectives d'Exploration Brunswick.

#### *Fluctuation du cours des actions ordinaires d'Exploration Brunswick*

Le cours boursier des actions ordinaires d'Exploration Brunswick est affecté par plusieurs variables qui ne sont pas directement liées à la performance d'Exploration Brunswick, notamment la vigueur de l'économie en général, la disponibilité et l'attrait d'autres placements, et l'ampleur du marché public pour la négociation des actions. L'effet de ces facteurs et d'autres sur le cours boursier des actions ordinaires d'Exploration Brunswick dans le futur ne peut être prédit.

#### *Facteurs qui échappent au contrôle d'Exploration Brunswick*

La rentabilité potentielle de propriétés minérales dépend de nombreux facteurs qui échappent au contrôle d'Exploration Brunswick. Par exemple, les prix mondiaux et les marchés des minéraux sont imprévisibles, très volatils, potentiellement sujets à des mesures de contrôle ou de fixation de la part des gouvernements et réagissent aux changements des contextes nationaux, internationaux, politiques, sociaux et économiques. Un autre facteur est que les taux de récupération des minéraux provenant du minerai extrait (en supposant que l'existence de tels gisements minéraux a été établie) peuvent varier des taux établis lors d'essais et qu'une réduction du taux de récupération nuira à la rentabilité et, possiblement, à la viabilité économique d'une propriété. La rentabilité dépend également des coûts d'exploitation, y compris les coûts de la main-d'œuvre, de l'équipement, de l'électricité, de conformité environnementale ou d'autres intrants de production. Ces coûts sont indépendants de la volonté d'Exploration Brunswick qui ne peut prévoir la façon dont ils fluctuent, et ces fluctuations auront des répercussions sur la rentabilité, sinon l'élimineront purement et simplement. Une guerre commerciale ou de nouvelles barrières tarifaires pourraient potentiellement mener à des prix plus élevés ou plus bas pour certains métaux, mais l'effet global dépendrait des changements dans la demande, les stratégies de production et les coûts d'exploitation. En outre, en raison de l'incertitude économique mondiale, la disponibilité et le coût du financement pour le développement et les autres coûts deviennent de plus en plus difficiles, voire impossibles, à prévoir. Ces changements et événements peuvent avoir une incidence importante sur le rendement financier d'Exploration Brunswick et ils peuvent également avoir un impact négatif sur l'échéancier du projet.

## **16. RISQUES FINANCIERS**

Les activités de la Société font en sorte que la Société est exposée à différents risques financiers : les risques de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité. Le programme global de gestion du risque de la Société est axé sur le caractère imprévisible des marchés financiers et cherche à minimiser les possibilités d'effets négatifs sur la performance de la Société.

Une description des risques financiers est présentée dans les états financiers, déposés sur SEDAR+ ([www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca)).

## 17. DÉCLARATION SUR LES CONTRÔLES INTERNES

En novembre 2007, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont exempté les émetteurs inscrits au TSXV, comme la Société, de la certification des contrôles et des procédures de divulgation de l'information ainsi que des contrôles internes de communication de l'information financière à compter du 31 décembre 2007 et par après. La Société est tenue de déposer les certificats de base. La Société ne fait aucune évaluation quant à l'établissement et au maintien des contrôles et des procédures de divulgation de l'information au sens du Règlement 52-109.

## 18. MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les énoncés compris dans le présent document, autres que les énoncés basés sur des faits historiques, sont considérés comme des énoncés prospectifs. Ces énoncés comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement différents de ceux exprimés ou suggérés dans les énoncés prospectifs. Il existe de nombreux facteurs qui pourraient causer de tels écarts, notamment : une volatilité des prix des métaux; des fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt; des variations inattendues des conditions géologiques d'une propriété ou des données géologiques erronées; des risques environnementaux, y compris une augmentation des contraintes imposées par la réglementation; des conditions défavorables à l'extraction minière qui ne sont pas prévues; des conditions politiques défavorables; une guerre commerciale ou de nouvelles barrières tarifaires; et des modifications aux règlements et aux politiques des gouvernements. Même si Exploration Brunswick a cherché à reconnaître les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les plans, les actions, les événements ou les résultats soient en réalité sensiblement différents de ceux compris dans ces énoncés prospectifs, il peut exister d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les plans, les actions, les événements ou les résultats soient en réalité différents de ceux anticipés, estimés ou souhaités. Rien ne garantit que les énoncés prospectifs s'avèrent exacts puisque les plans et résultats réels ainsi que les événements futurs pourraient être sensiblement différents de ceux anticipés dans de tels énoncés. En conséquence, le lecteur ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs.

## 19. PERSONNE QUALIFIÉE

Les renseignements scientifiques et techniques contenus dans le présent rapport de gestion relatifs aux propriétés ont été révisés et approuvés par une personne qualifiée (« PQ ») tel que défini par le *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* (« Règlement 43-101 »).

Pour les propriétés détenues dans la province de Québec, les PQ sont M. Simon Hébert, vice-président, développement et M. François Goulet, directeur de l'exploration, Québec. Pour les propriétés détenues dans les provinces de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Saskatchewan et du Manitoba et au Groenland, la PQ est Charles Kodors, géo., directeur, Canada atlantique.

## 20. RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Des renseignements additionnels concernant la Société ont été déposés sur SEDAR+ ([www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca)).